



# Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

VENDREDI 19 - SAMEDI 20 AVRIL 2024 - 10-11 CHAWEL 1445  
N° 8228 - PRIX 10 DA

SAÏD CHANEGRIHA REÇOIT  
LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE  
DE L'OTAN

**Rob Bauer salue  
le rôle pivot de l'Algérie  
dans la région**

• PAGE 24

APRÈS LE VETO AMÉRICAIN À L'ADHÉSION DE L'ÉTAT DE PALESTINE À L'ONU

## BENDJAMA : «NOUS REVIENDRONS PLUS FORTS»



● **L'Algérie apporte une contribution financière exceptionnelle  
de 15 millions de dollars à l'UNRWA** • LIRE EN PAGES 2-3



MOHAMED LAÂGAB, MINISTRE DE LA COMMUNICATION  
**L'élaboration du projet du fonds  
d'aide à la presse achevée**

• PAGE 7

**Dossier**  
PESTICIDES  
DANS L'AGRICULTURE

**La sonnette d'alarme !**

• PAGES 12-13

AHMED ATTAF DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

# Les attaques de l'entité sioniste contre l'UNRWA visent à enterrer la cause palestinienne

**D**ans une allocution prononcée, mercredi dernier, lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à l'UNRWA, Attaf a précisé que «l'occupation cible l'office dans le cadre de son plan visant à enterrer la cause palestinienne, à vider le projet national palestinien de sa substance et à saper les piliers et les fondements de l'Etat palestinien». Si l'UNRWA est ciblé par l'occupation sioniste «c'est aussi parce qu'il reflète les caractéristiques du réfugié palestinien auquel l'Organisation des Nations unies a dédié une agence à part entière en charge de ses affaires à l'exclusion des autres réfugiés de par le monde, outre son rattachement à la résolution 194 de l'Assemblée générale et les résolutions ultérieures ayant consacré le droit des réfugiés palestiniens au retour dans leurs foyers, leurs terres et leur patrie», a expliqué le ministre des Affaires étrangères. Dans ces circonstances, «la communauté internationale est appelée à prendre une position courageuse et résolue pour la protection de l'UNRWA et la pérennité de ses activités vitales au profit de millions de réfugiés palestiniens, une posi-

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER, AHMED ATTAF, a affirmé, mercredi dernier à New York, que les attaques dirigées par l'entité sioniste contre l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) dans le but d'enterrer la cause palestinienne, appelaient une position internationale courageuse et résolue pour la protection de l'office et la pérennité de ses activités.**



tion qui doit permettre de conforter le statut juridique de cet office, de couper court aux tentatives sionistes visant à transférer ses tâches à des organisations et organismes alternatifs et d'asseoir des mécanismes

garantissant un financement suffisant, permanent et pérenne de ses activités en l'intégrant dans le budget de notre organisation onusienne», a affirmé Attaf. Dans cette optique, «l'Algérie a salué la réti-

cence d'un nombre croissant de membres de la communauté internationale à geler leurs contributions financières à l'UNRWA, tout en appelant les autres pays concernés à suivre cette position juste et équi-

librée, car il s'agit de répondre aux appels à la détresse de milliers, voire de millions de Palestiniens déracinés, déplacés et privés d'un toit, de secours et des conditions de vie et de subsistance les plus élémentaires», a-t-il souligné. Et d'affirmer que «l'Algérie demeure convaincue de la nécessité pour l'UNRWA de continuer à exister aussi longtemps qu'il y aura des réfugiés palestiniens, de même qu'elle reste convaincue que le droit au retour des réfugiés est un droit inhérent, inaliénable et imprescriptible qui ne saurait faire l'objet de marchandage ni être dénié, et que la cause palestinienne constitue un tout indivisible qui ne tolère ni fragmentation ni morcellement».

«Nous sommes aussi totalement convaincus que le colonialisme de peuplement ne saurait défigurer l'ensemble de la communauté internationale, et que, partant, la solution à deux Etats ne peut rester indéfiniment l'otage des tergiversations, des manœuvres et des manipulations de l'occupant», a fait valoir Attaf, ajoutant que «le consensus international doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais pour l'établissement de l'Etat palestinien indépendant et souverain sur les frontières de 1967 avec El-Qods comme capitale».

## LE MAE S'ENTRETIENT À NEW YORK AVEC LE SG DE L'ONU Échange de vues sur les perspectives de relance du processus de paix au Moyen-Orient

**L**e ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, s'est entretenu, jeudi dernier, avec le SG des Nations unies Antonio Guterres, et ce dans le cadre de la visite de travail qu'il effectue à New York, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre a permis de «passer en revue les développements de la question palestinienne et de procéder à un échange de vues et d'analyses sur les perspectives de relance du processus de paix au Moyen-Orient et l'accélération de l'établissement d'un Etat palestinien souverain et indépendant comme solution juste, durable et définitive au conflit arabo-israélien», lit-on dans le communiqué. Les deux parties ont, par ailleurs, abordé «les développements de la situation dans la région sahélo-saharienne, au regard des défis induits par les crises et conflits auxquels sont confrontés les pays et les peuples de cet espace», a conclu le communiqué.



## RENCONTRES BILATÉRALES AVEC SES HOMOLOGUES BRÉSILIEN ET JORDANIEN

### Soutien aux efforts de l'Algérie

**L**e ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a eu des rencontres bilatérales avec ses homologues brésilien, Mauro Vieira, et jordanien, Ayman Safadi, et ce, en marge de sa participation, jeudi dernier, à la séance du débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur la question palestinienne, indique un communiqué du ministère. Les deux rencontres ont permis d'examiner «les derniers développements au Moyen-Orient et les efforts consentis pour mettre fin à l'agression israélienne contre la bande de Gaza», selon le communiqué. Il a également été question des démarches diplomatiques menées par l'Algérie au Conseil de sécurité en faveur de la question palestinienne en général, et en appui à l'adhésion de l'Etat de Palestine en tant que membre à part entière à l'ONU, en particulier, ajoute la même source.

Dans ce cadre, les deux chefs de la diplomatie brésilienne et jordanienne ont exprimé leur soutien et leur appréciation des efforts inlassables de l'Algérie depuis son élection au Conseil de sécurité, pour replacer la ques-



Le MAE algérien s'entretenant avec son homologue jordanien.

tion palestinienne dans son vrai cadre et mobiliser le soutien international afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, à leur tête son droit inaliénable et imprescriptible à établir son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale, lit-on dans le communiqué.

## L'Algérie apporte une contribution financière exceptionnelle de 15 millions de dollars

**L**e ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf a annoncé, mercredi dernier à New York que l'Algérie, sur décision du président de la République, Abdelmajid Tebboune, a décidé d'apporter une contribution financière exceptionnelle de 15 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Dans une allocution lors de la réunion du Conseil international de sécurité sur l'UNRWA, Attaf a indiqué que cette contribution vient s'ajouter aux précédentes contributions accordées directement par l'Algérie à l'Autorité palestinienne. L'Algérie estime que cette initiative «est un véritable devoir et un engagement inéluctable qui nous incombent ainsi qu'à d'autres membres de la communauté internationale», a-t-il indiqué.

### L'AMBASSADE DE L'ÉTAT DE PALESTINE SALUE UN SOUTIEN AUTHENTIQUE

L'ambassade de l'Etat de Palestine à Alger a salué, jeudi dernier, la décision de l'Algérie d'apporter une contribution supplémentaire au budget de l'UNRWA, a indiqué un communiqué de l'ambassade. «L'ambassade de l'Etat de Palestine à Alger présente ses vifs remerciements à la République algérienne démocratique et populaire, Président, Gouvernement et peuple, pour sa position portant contribution supplémentaire au budget de l'UNRWA...», a précisé le communiqué. Cette position prise par l'Algérie au moment où l'entité sioniste et certains de ses alliés tentent de démanteler l'UNRWA et d'en réduire le rôle politique, «pour retirer la qualité de réfugié aux réfugiés palestiniens et leur ôter le droit de retour, dénote le rôle prépondérant et authentique de l'Algérie dans sa défense de la cause et du peuple palestiniens, et dans son soutien aux droits du peuple palestinien», ajoute la même source. Pour sa part, le membre du Comité central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), responsable du département des affaires des réfugiés, Ahmad Abu Holi, s'est félicité de la décision de l'Algérie, appelant la communauté internationale à s'acquitter de son rôle dans le soutien à l'agence onusienne pour lui permettre d'accomplir pleinement ses missions.

La contribution de l'Algérie au budget de l'UNRWA «se veut un message fort aux Etats membres du Conseil de sécurité, confortant le mandat de l'UNRWA, son statut juridique et son rôle conformément à la décision de sa création n°302, au vu des manœuvres sionistes visant à contrecarrer l'office et en diminuer le rôle et les efforts en faveur des réfugiés», selon la même source. Abu Holi a exprimé ses remerciements à l'Algérie pour son «soutien permanent et constant au peuple palestinien, à sa cause juste et à ses droits inaliénables», relevant que l'Algérie avait apporté, l'année dernière, une contribution de 30 millions de dollars pour la reconstruction du camp de Jenine, suite à l'agression sioniste de juillet 2023.

Horizons

Quotidien d'information  
édité par la SPA HORIZONS  
au capital social de 160.000.000,00 DA

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION  
NADIA KERRAZ

HORIZONS  
SUR INTERNET :  
<https://www.horizons.dz>

REDACTION ADMINISTRATION  
20, rue de la Liberté - Alger  
Tél. : (023) 50.21.14 / 50.21.13 / 50.21.12  
Téléfax : (023) 50.21.17 / 50.21.23

BUREAU DE TIZI OUZOU : Cité GENISIDER 600 Logts Bt 7 n°12 Nouvelle ville - Tél. : 026 21 28 28 - Pour votre publicité, s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité : Agence ANEP 01, Avenue Pasteur, Alger - Téléphone : 020.05.20.91/020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45 - 020.05.13.77 - E-mail : agence.régie@anep.com.dz  
programmation.régie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz  
HORIZONS 20, rue de la Liberté Alger Tél : 023 50 21 12 - IMPRESSION : Centre : S.I.A. - Est : S.I.E. - Ouest : S.I.O. - Sud : S.I.A. Unité Ouargla Fax : 029 76 38 82 - DIFFUSION - HORIZONS - Tél : 021 73 59 69 - MPS : Oran : 041 53 81 19 - 07 71 98 39 04 - EUURL KDP : Constantine : 031 92 92 16 - Tirage de l'édition d'hier : 12000 exemplaires

APRÈS LE VETO AMÉRICAIN À L'ADHÉSION DE L'ÉTAT DE PALESTINE À L'ONU

## Bendjama : «Nous reviendrons plus forts»

**LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALGÉRIE AUPRÈS DES NATIONS UNIES, L'AMBASSADEUR AMAR BENDJAMA, a affirmé, jeudi soir à New York, que «nous reviendrons plus forts avec le soutien de l'Assemblée générale en faveur de l'adhésion à part entière de l'Etat Palestinien à l'ONU».**



**D**ans une allocution prononcée après le veto américain au projet de résolution du Conseil de sécurité présenté par l'Algérie et recommandant l'admission de la Palestine à l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama a dit : «Nous reviendrons plus forts avec le soutien de l'Assemblée générale et des membres des Nations unies.

Ce n'était aujourd'hui qu'une autre étape dans le cheminement vers l'adhésion à part entière de la Palestine». L'ambassadeur Bendjama a appelé «ceux qui n'ont pas pu soutenir l'admission de l'Etat de Palestine aujourd'hui à le faire la prochaine fois», estimant que «le soutien écrasant à l'admission de l'Etat de Palestine envoie un message on ne peut plus clair : l'Etat de Palestine a une place légitime parmi les membres des Nations unies». Il a rappelé, à cette occasion, les propos du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a assuré que «les efforts de l'Algérie ne cesseront pas jusqu'à ce que l'Etat de Palestine devienne membre à part entière des Nations unies».

Le diplomate algérien a, par ailleurs, exprimé sa «profonde» gratitude, au nom du Groupe arabe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et du Mouvement des non-alignés (MNA), à tous ceux qui ont voté en faveur de la résolution présentée par l'Algérie.

Le Conseil de sécurité a échoué jeudi dernier à adopter un projet de résolution présenté par l'Algérie, au nom du Groupe arabe, recommandant à l'Assemblée générale l'admission

de l'Etat de Palestine comme membre à part entière de l'Organisation des Nations unies. Le texte a recueilli 12 votes pour, 1 contre (veto des Etats-Unis) et 2 abstentions (Royaume-Uni et Suisse). Dans une allocution prononcée avant le vote, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, avait appelé les membres du Conseil de sécurité à accepter l'adhésion de la Palestine en tant que membre à part entière de l'ONU, soulignant qu'il s'agit «d'une étape

essentielle pour rectifier une injustice qui existe de longue date» et «pour honorer la dette que nous avons envers le peuple palestinien». «Au nom du Groupe arabe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), au nom du mouvement des pays non-alignés et d'innombrables autres pays épris de paix, je me présente devant l'organe suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale pour proposer le projet de résolution sur l'admission de l'Etat de Palestine à l'Organisation des Nations unies», a déclaré Bendjama.

Le diplomate algérien a, en outre, assuré que l'admission de la Palestine à l'ONU «renforcerait la solution de deux Etats et ne l'entraverait pas. Une solution qui est constamment menacée par ceux qui souhaitent effacer l'identité et les aspirations palestiniennes». «Cette admission (de la Palestine) consacrerait définitivement la solution des deux Etats que l'autorité occupante continue de rejeter ouvertement et représenterait un rejet de leur tentative d'effacer le peuple palestinien, détruire l'Etat palestinien et toutes les perspectives de paix», a-t-il ajouté.

«Nous l'avons dit clairement, la communauté internationale est à vos côtés et nous sommes fidèles à notre engagement en faveur d'un Etat pacifique, souverain et indépendant», a indiqué Bendjama. Il a, en outre, assuré que la Palestine remplit tous les critères d'admission à l'ONU tels que définis par les pères fondateurs dans la Charte de l'ONU, exhortant tous les membres à soutenir ce projet de résolution.

«Il est grand temps que la Palestine prenne la place qui lui revient dans le concert des nations. Le fait de demander une admission à l'ONU est l'expression fondamentale de l'autodétermination de la Palestine», a-t-il insisté.

AHMED ATTAF

## «La solution à deux États se trouve face à un danger funeste»

**L**e ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a insisté, jeudi dernier à New York, sur la nécessité d'octroyer la qualité de membre à part entière à la Palestine afin de sauver la solution à deux Etats et préserver la paix, la stabilité et la sécurité dans tout le Moyen-Orient.

Dans une allocution prononcée lors de la réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, Attaf a affirmé que «la solution à deux Etats se trouve aujourd'hui face à un danger funeste», ajoutant que «pour la sauver avant qu'il ne soit trop tard, il faut octroyer la qualité de membre à part entière à la Palestine pour préserver la paix, la stabilité et la sécurité dans tout le Moyen-Orient». «L'ampleur du danger pour la cause palestinienne aujourd'hui met notre Conseil face à une responsabilité historique, décisive et charnière : agir de toute urgence pour imposer la solution à deux Etats et préserver les fondements de l'établissement de l'Etat palestinien», a soutenu le ministre des Affaires étrangères, prévenant que «toute tergiversation ou hésitation dans la concrétisation de cette démarche sera lourde de conséquences et s'apparentera, dans la conjoncture actuelle, à un feu vert donné à l'occupation israélienne pour continuer à exécuter ses plans fondés sur le pillage et l'expansion, d'une part, et l'extrémisme et l'entêtement, d'autre part».

«Parler aujourd'hui de l'adhésion à part entière de l'Etat de Palestine à notre organisation onusienne c'est replacer la cause palestinienne au centre et braquer la lumière sur son essence incontestable, indubitable et inaltérable», a dit Attaf. «Par essence, j'entends le droit historique légal et légitime des Palestiniens à l'établissement de leur Etat indépendant et souverain», a-t-il expliqué. «Par sa résistance, Ghaza a démasqué les visées et dessein apparents et sous-jacents de l'occupant israélien tendant à enterrer la cause palestinienne et à saper son projet national authentique», a estimé Attaf.

«Nul n'ignore aujourd'hui que le génocide en cours à Ghaza, l'étrangle-



ment de la Cisjordanie, les politiques d'implantation de colonies, d'annexion des terres palestiniennes et de judaïsation d'El Qods occupée, les campagnes de déplacement forcé des Palestiniens et les dites dispositions israéliennes pour l'après-guerre à Ghaza participent d'un plan israélien plus large et plus dangereux».

«Il s'agit d'un plan visant à relancer et concrétiser le projet du grand Israël à travers l'élimination des fondements de l'Etat palestinien et la destruction progressive de ses piliers essentiels», a-t-il prévenu, rappelant qu'«il y a quelques mois à peine, le monde entier a été témoin du responsable israélien qui a brandi à la tribune de l'Assemblée générale une carte du Moyen-Orient dessinée selon ses illusions et ses desiderata, une carte sur laquelle la Palestine n'existait pas».

### DÉTOURNER L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

«Même le but de l'escalade que l'occupation israélienne tente actuellement d'attiser sur plusieurs fronts dans la région est désormais clair et évident : détourner l'attention de la communauté internationale de la cause palestinienne et tenter de créer de nouveaux conflits régio-

naux dans lesquels les droits des Palestiniens s'évanouissent», a poursuivi le ministre.

Le ministre des Affaires étrangères a, par ailleurs, souligné que «l'Algérie a eu l'honneur d'abriter la proclamation de l'Etat palestinien, le 15 novembre 1988, et d'avoir été le premier pays à le reconnaître officiellement». «Dans la lignée de ce legs historique, dont mon pays est éminemment fier, le président de la République a lancé, depuis la tribune de l'Assemblée générale lors de sa dernière session, un appel à accélérer le processus permettant à la Palestine de devenir membre à part entière de notre organisation», a-t-il poursuivi.

«Il s'agit de la consécration de la solution à deux Etats, de la préservation des fondements de l'Etat palestinien indépendant et souverain sur les frontières de 1967 avec El-Qods comme capitale et la pose des premiers jalons de la relance du processus de paix sur des bases saines et solides garantissant la mobilisation des efforts pour la prise en charge des exigences de la cause palestinienne, en vue de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans tout le Moyen-Orient», a-t-il expliqué.

## RÉACTIONS

### PRÉSIDENTICE PALESTINIENNE «IMMORAL ET CONTRAIRE À LA VOLONTÉ INTERNATIONALE»

**L**a présidence palestinienne a dénoncé l'utilisation par les Etats-Unis de leur veto pour empêcher l'adhésion à l'ONU de l'Etat de Palestine en tant que membre à part entière, qualifiant cette démarche «d'immorale et de contraire à la volonté de la communauté internationale soutenant la Palestine».

Dans un communiqué repris hier par l'agence de presse palestinienne Wafa, la présidence palestinienne a affirmé que «le veto des Etats-Unis est immoral, injustifié et contraire à la volonté de la communauté internationale qui soutenait fermement l'adhésion à part entière de l'Etat de Palestine aux Nations unies, avec la majorité des Etats du monde reconnaissant un Etat palestinien depuis 2012, lorsque l'AG des Nations unies a voté pour élever le statut de la Palestine au sein des Nations unies». Et d'ajouter : «La politique américaine agressive envers la Palestine et son peuple et ses droits légitimes représente une agression flagrante contre le droit international et encourage la poursuite de l'agression génocidaire de l'entité sioniste contre le peuple palestinien dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie».

### LA SYRIE CONDAMNE

La Syrie a condamné l'utilisation par les Etats-Unis de leur veto, jeudi dernier, au Conseil de sécurité de l'ONU contre le projet de résolution présenté par l'Algérie. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse Sana, le ministère syrien des Affaires étrangères a indiqué que «le fait d'entraver, par les Etats-Unis, le Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité historique de soutenir les droits légitimes du peuple palestinien représente un autre stigmate de honte qui s'ajoute à leur registre plein de comportements frappant et portant atteinte aux principes de l'action internationale collective, et leur parti pris aveugle en faveur de l'entité sioniste et une preuve sur leur hypocrisie politique via la gestion sélective de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité qui soulignent toutes la nécessité de répondre aux droits légitimes du peuple palestinien».

### L'EGYPTE EXPRIME «SES REGRETS»

Le ministère égyptien des Affaires étrangères a exprimé ses profonds regrets suite à l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter, jeudi dernier, cette résolution. Dans une déclaration relayée par des médias, la diplomatie égyptienne a fait remarquer que «vouloir faire obstacle à la reconnaissance du droit du peuple palestinien n'est pas conforme à la responsabilité juridique et historique qui incombe à la communauté internationale».

## APN : QUESTIONS ORALES AUX MINISTRES

VOLS VERS LES LIEUX SAINTS

## Réduire le temps d'attente dans les aéroports



Le ministre des Transports a annoncé, jeudi dernier, qu'en prévision de la saison du hadj 2024, un travail est en cours pour réduire les heures d'attente des pèlerins dans les 12 aéroports programmés pour les vols vers les Lieux Saints de l'Islam. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la session de questions orales à l'Assemblée populaire nationale, Mohamed-El Habib Zahana a indiqué que «les structures d'accueil dans les aéroports sont prêtes et que toutes les conditions sont réunies pour accueillir et assurer le confort des pèlerins». A une question concernant la programmation des vols vers les Lieux Saints depuis l'aéroport de Tébessa, Zahana a expliqué que le processus de choix des aéroports d'accueil est précis et spécifique, en coordination avec le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs et l'Office national du hadj et de la omra. Concernant la programmation de vols intérieurs, le ministre a affirmé qu'Air Algérie, dans le cadre du renforcement des vols intérieurs, consacrera, à compter de mai prochain, neuf vols au départ de l'aéroport de Tébessa vers l'aéroport international d'Alger, au lieu des six vols actuellement. S'agissant de la possibilité de construire une nouvelle gare maritime pour les voyageurs dans le port de Djendjen (Jijel), Zahana a affirmé que compte tenu de l'importance de celle-ci, la direction des équipements publics de cette wilaya a affecté un terrain pour sa réalisation et lancé des procédures pour le choix d'un bureau d'études. Concernant la possibilité de réaliser une station de ravitaillement pour les avions en kérosène à l'aéroport Ferhat-Abbas de Jijel, le ministre a précisé que l'aéroport possède déjà une station d'une capacité de 100.000 litres et d'un camion de ravitaillement d'une capacité de 18.000 litres. Selon lui, «ce genre de projet est étudié en fonction des besoins nationaux en matière de ravitaillement

## ALLÈGEMENT DES PROGRAMMES SCOLAIRES

## Entrée en vigueur dès la rentrée prochaine

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE A AFFIRMÉ, jeudi dernier à Alger, que la révision des programmes scolaires a atteint un «stade très avancé». S'exprimant lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, Abdelhakim Belabed a souligné que le processus se fera dans le respect des référents identitaires.**

Il a expliqué que la révision touchera dès l'année prochaine le cycle primaire, en procédant notamment à l'allègement des programmes scolaires et du poids du cartable, ainsi que la réduction du nombre de matières. Le ministre a indiqué que le Conseil national des programmes est à pied d'œuvre pour adapter les programmes à la réalité de la société algérienne et aux avancées scientifiques et technologiques que connaît le monde. Il a rappelé que la démarche s'inscrit en droite ligne des décisions et orientations du président de la République en ce qui concerne l'allègement des programmes scolaires, l'apprentissage des langues étrangères, la réduction du poids du cartable et la révision du calendrier des examens. Par ailleurs, le ministre a annoncé la création d'instituts nationaux pour prendre en charge la formation des enseignants. Concernant l'enseignement électronique, le ministre a rappelé les efforts de son département pour sa promotion à travers l'introduction de nouvelles technologies, la création de plateformes numériques et l'utilisation des supports médiatiques pour la diffusion des cours au profit des élèves. Il a aussi mis en avant le rôle de l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance



(ONEFD), chargé de dispenser un enseignement à la frange de la population n'ayant pas suivi une scolarité normale en présentiel pour diverses raisons. L'Office a mis en œuvre sa propre plateforme d'enseignement à distance au profit de ses apprenants et lancé le mode d'enseignement par tutorat en ligne pour les élèves des classes d'examen. Toujours dans la promotion de l'enseignement numérique, le ministre a rappelé la dotation des écoles primaires en tablettes et la confection du livre numérique interactif.

**METTRE FIN AU PHÉNOMÈNE DES COURS PARTICULIERS**

Sur les cours particuliers, Belabed a qualifié cette activité d'illégale. Pour bien des raisons. D'abord, elle génère des profits non déclarés, en plus d'être pratiquée dans des locaux non appropriés. Il a indiqué que son département a pris de nombreuses mesures

pour éradiquer le fléau. Il s'agit de la sensibilisation des parents et des élèves qui doivent privilégier l'option de soutien en salle de classe qui est plus bénéfique. Belabed a affirmé que les cours particuliers ne peuvent en aucun cas remplacer ceux dispensés dans les établissements scolaires qui demeurent la seule structure habilitée à dispenser un enseignement de qualité. Comme mesure, il a évoqué la décision prise par son département de laisser ouvertes les portes des établissements scolaires, notamment durant les vacances scolaires pour justement dispenser des cours de soutien et aider les élèves à surmonter les difficultés. Le ministre a soutenu que son ministère a tout mis en œuvre afin de limiter et d'éradiquer ce phénomène, interpellant par la même occasion les parents qui continuent à négliger le côté négatif de ces cours.

■ Amokrane H.

## OCTROI DU LOGEMENT SOCIAL

## Vers la numérisation de la formule

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed-Tarek Belaribi, a annoncé, jeudi dernier, le lancement du processus de numérisation de la formule du logement social et des listes d'attente. Ce dossier, qui est à l'étude, a pour objectif d'en finir avec les contraintes liées au choix des listes des bénéficiaires. S'exprimant lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), Belaribi a mis l'accent sur l'importance du projet de digitalisation des dossiers de demande de logements sociaux. Il permettra, selon lui, de garantir la transparence dans l'attribution, à même d'éviter les problèmes liés aux recours, aux commissions de wilaya et aux réclamations. Il a, à ce propos, rappelé l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à préserver le caractère social du pays, à travers un vaste programme de 460.000 logements, outre la formule AADL 3 qui sera lancée incessamment. Sans donner de date précise, Belaribi a annoncé que le programme AADL 3 sera lancé pro-



chainement. Il contribuera, a-t-il souligné, «à répondre aux fortes demandes en matière d'habitat». Il y a lieu de préciser

que le programme de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement, dans ses précédentes phases, AADL 1 et 2, cumulant la réception de plus 600.000 unités, a réussi à relever le défi. Ces projets destinés à répondre aux besoins croissants en logements en Algérie ont connu des contraintes ayant engendré des attermoissements dans la remise des clés aux bénéficiaires. Le programme AADL 3 permettra, ainsi, de prendre en charge le déficit en logements. Dans le volet du logement rural, Belaribi a signalé que son département «étudie actuellement la valeur des aides octroyées». Selon le ministre, «plusieurs décisions seront prises à l'issue de cette étude, notamment en ce qui concerne les zones montagneuses et les terrains qui nécessitent d'importants travaux lors de la phase de préconstruction. Ces initiatives visent ainsi à renforcer l'accès des citoyens aux services sociaux, en particulier dans le domaine du logement rural, et ce, conformément aux instructions du chef de l'Etat.

## RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

## Vers l'utilisation du béton

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rakhroukh, a mis en relief, jeudi dernier, la nécessité d'une étude objective de l'option technique de l'utilisation du ciment et du béton dans la réalisation des infrastructures routières. En réponse à une question orale soulevée lors d'une plénière tenue à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a soutenu que l'évolution du parc automobile national et le développement socioéconomique imposent une étude objective de l'option technique de l'utilisation du ciment et du béton dans la réalisation des routes et des pistes d'aéroport. Une méthode complémentaire, selon lui, «à la technique classique basée sur le béton bitumineux».



Précisant que «cette technique est strictement utilisée dans la réalisation de nouveaux projets ou la reconstruction complète d'un tronçon routier». Dans le détail, il a fait savoir que

«l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics a été chargé de la réalisation d'une expertise pour un tronçon-pilote et de l'élaboration d'une note technique sur l'utilisation du ciment dans la réalisation des routes». Concernant la réhabilitation de la RN5 dans son tronçon traversant et reliant la wilaya de Boumerdès à partir des limites d'Alger jusqu'à Tizi Ouzou, Boudouaou-Bordj Menaiel, Rakhroukh a rappelé la réalisation, en 2023, de l'axe menant vers Bouira sur une distance de 13 km, ainsi que la proposition d'inscription d'une opération liée au deuxième tronçon vers Alger sur 13 km, dans le cadre des séances d'arbitrage de la loi de finances 2025, soulignant la résolution du problème des glissements de terrain enregis-

trés. Rakhroukh a toutefois tenu à rappeler que «la gestion du programme des opérations relatives aux routes communales relevait du ressort des collectivités locales, affirmant que son secteur prendra en charge les préoccupations pour faciliter les déplacements des citoyens, et ce, en coordination avec les autorités locales». Interrogé sur la relance du projet d'aménagement du port de pêche et de plaisance de Cap Djinet dans la wilaya de Boumerdès, le ministre a affirmé la prise en charge du projet prochainement, précisant que le volet relatif à l'activité de pêche à travers le raccordement aux divers réseaux est déjà réglé. Il a tenu à rappeler que «l'étude a été effectuée en 2008 sur l'aménagement du terrain dédié aux activités de plaisance».

## APN : QUESTIONS ORALES AUX MINISTRES ZONES D'OMBRE

MOUDJAHIDINE

### Les lois seront révisées



Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a déclaré, jeudi dernier, que son secteur compte poursuivre la révision et l'actualisation des lois et règlements, tout en assurant une prise en charge optimale des moudjahidine et des ayants droit et la préservation de la mémoire nationale. Le ministre a annoncé cette intention dans sa réponse à une question sur la révision de la loi sur le moudjahid et le chahid lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales. «Nous avons apporté des modifications sur le décret exécutif portant statut des centres de repos pour les moudjahidine, notamment la catégorie des victimes civiles et des mines antipersonnel, pour accéder aux centres de repos, de traitement et de rééducation et sur un projet de texte réglementaire portant révision des allocations conformément aux procédures réglementaires en vigueur», a-t-il précisé. Interrogé sur l'élaboration d'une loi de recensement, de protection et de classement de tous les monuments historiques, Rebiga a souligné que cette question jouit d'un intérêt particulier, à travers les textes juridiques et réglementaires en vigueur, notamment la loi relative au moudjahid et au chahid, la loi relative à la protection du patrimoine culturel, ainsi que les codes communal et de wilaya. Pour le ministre, ces monuments et sites historiques ont été recensés et «doivent être protégés et sauvegardés, en coordination avec les collectivités locales et les associations de la société civile». Concernant la valorisation des témoignages des moudjahidine, il a affirmé que plus de 40.000 ont été collectés à travers le territoire national. Il n'a pas manqué d'annoncer la mise en place d'une plateforme numérique dédiée exclusivement aux témoignages, pour être une référence dans la documentation de la glorieuse Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre. Pour ce qui est de la demande d'officialiser la commémoration des batailles de la wilaya de Timimoun dans l'agenda national, Rebiga a annoncé qu'il sera procédé, cette semaine, à la projection en avant-première du film documentaire sur le chef de la résistance populaire dans le Sud, le moudjahid Ibrahim Agh Abkada, en sus de la préparation d'un colloque national sur les batailles du Grand Erg occidental.

■ Samira Sidhoum et APS

# Le programme mis en œuvre dans son intégralité

**LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a affirmé, jeudi dernier, que le programme des zones d'ombre décidé par le président de la République a été intégralement concrétisé dans les délais impartis et mené avec succès.**



Lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Merad a soutenu que les projets livrés ont donné lieu à des résultats positifs et palpables sur le terrain, notamment en termes d'élimination des disparités en matière de développement. Il a ajouté que les quelques insuffisances constatées sont déjà prises en charge et bénéficient d'un suivi rigoureux. Le ministre a fait savoir que son département accorde une importance capitale à la numérisation pour améliorer les services aux citoyens, mais aussi pour conférer davantage d'efficacité et de transparence aux systèmes de gestion, à l'échange d'informations entre les secteurs ministériels et à la facilitation de l'accès au registre national de l'Etat civil. Il a rappelé que le chef de l'Etat suit de près le dossier de la numérisation qui se trouve au centre des préoccupations du programme ambitieux du gouvernement. Il a souligné qu'un travail colossal se fait au niveau de l'Exécutif, notamment au niveau du ministère de la Poste et des Télécommunications pour la généralisation de l'utilisation des TPE. Evoquant les permis de conduire biométrique, le ministre a annoncé qu'au cours de la dernière phase, tous les permis de

conduire classiques seront convertis en permis biométriques. Il a précisé que le document est délivré actuellement aux citoyens ayant renouvelé leurs permis de conduire classiques. Il a rappelé que plus de 4 millions de permis biométriques ont été jusqu'à présent délivrés. Sur un autre sujet, le ministre a affirmé que rien n'empêche les communes de créer leurs propres entités économiques, qu'elles soient à caractère commercial ou industriel, génératrices de richesse. «Le code communal permet aux collectivités locales de créer des entreprises économiques qui produisent de la richesse. Nous sommes convaincus qu'il y a un potentiel à valoriser», a-t-il dit. Le ministre

a rappelé que lors des quatre dernières années, 321 milliards de dinars de subventions ont été accordés à l'ensemble des wilayas pour booster le développement local et prendre en charge les préoccupations des citoyens. Il a fait savoir que son département a mis en place un plan stratégique pour prendre en charge le dossier de l'habitat menaçant ruine, avec notamment la réhabilitation et la rénovation du vieux bâti et la programmation d'opérations de relogement. Enfin, il a soutenu que les pouvoirs publics attachent une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui est aussi une préoccupation du chef de l'Etat.

■ Amokrane H.

## SAISON ESTIVALE

### Des comités locaux pour signaler les lacunes

Une réunion a été organisée, jeudi dernier, à l'Ecole supérieure d'hôtellerie d'Aïn Benian, à Alger, pour identifier les lacunes à combler et s'accorder sur les mesures à prendre pour que la prochaine saison estivale soit une réussite. Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, a affirmé, à l'ouverture de la rencontre qui a regroupé les directeurs centraux du ministère du Tourisme, qu'il est question de faire un bilan de la saison écoulée et préparer, sur cette base, la nouvelle saison. Un comité multisectoriel - tourisme et intérieur - s'y attelle. Dans ce sillage, le ministre a rappelé qu'en 2023, environ 3,3 millions de touristes (un million d'étrangers et 2,3 millions de membres de notre communauté) ont visité notre pays. «Pour augmenter la capacité d'hébergement, plus de 2.200 projets ont été approuvés, dont 800 sont en cours d'achèvement et environ 50 à 60 d'une capacité de 6.000 lits/an sont réceptionnés», a-t-il ajouté. Le ministre a rappelé que la saison estivale représente un défi et une opportunité pour mettre en valeur la destination touristique algérienne par un travail collectif et continu. La réunion a retenu une série de recommandations que trois pôles touristiques - centre, nord-est et nord-ouest - doivent veiller à mettre en application durant la prochaine saison estivale. Concernant l'aspect organisationnel, l'accent a été mis sur l'importance de mobiliser les structures locales pour assurer l'achèvement de la délivrance des décisions réglementaires relatives aux plages autorisées et non ouvertes à la baignade. Il



a été recommandé aussi de mettre en place des comités locaux de supervision pour signaler les violations constatées, dans le but d'y remédier immédiatement et d'éviter tout ce qui pourrait perturber la tranquillité des vacanciers. Il a été décidé également de lancer un processus d'appel d'offres pour le droit de concession de plages et d'accompagner les jeunes dans des projets dans le domaine des sports nautiques et de divertissements.

#### LES INFLUENCEURS POUR SENSIBILISER

S'agissant de l'accompagnement des institutions touristiques, les intervenants ont plaidé pour l'accélération du rythme de réalisation des projets d'investissement, afin d'assurer leur

entrée en exploitation au cours de la prochaine saison. Le renforcement des opérations d'inspection, de contrôle et de formations spécialisées pour les employés des services touristiques figure parmi les recommandations.

Encourager le tourisme de montagne, de forêt pendant la saison estivale, préparer des plans médiatiques et de communication, renforcer la fonction d'accueil touristique, d'information et d'orientation des vacanciers en utilisant tous les espaces de communication, participer à l'organisation de programmes culturels, artistiques et de divertissement en coopération avec les secteurs concernés, organiser des concours et des compétitions pour motiver les acteurs du domaine touristique sont autant de propositions retenues. Salih Nacer-Bey, directrice générale de l'Office national du tourisme, a évoqué le plan élaboré pour mener à bien cette mission. Elle a annoncé que des rencontres de sensibilisation seront organisées avec des influenceurs spécialisés, des créateurs de contenus et des représentants de la société civile, comme la «Fondation des jeunes ambassadeurs d'Algérie» qui a des représentations à l'étranger pour accompagner l'Office dans sa mission stratégique.

Quant au directeur général de l'Office national algérien du tourisme, Arezki Tahar, il a insisté sur l'importance d'améliorer le produit touristique par le recours à diverses méthodes de promotion.

■ Aya Malak

## SÉCURITÉ JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

### Un facteur essentiel pour attirer les investisseurs

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a affirmé, jeudi dernier à Alger, que la sécurité juridique et judiciaire était un «facteur essentiel» pour attirer les investisseurs, mettant en avant les efforts de l'Etat visant à encourager l'investissement et à assurer un climat d'affaires favorable à travers les réformes engagées à cet effet. Dans son allocution lors du premier séminaire national sous le thème «Les tribunaux commerciaux spécialisés, pratiques et perspectives», Tabi a souligné que «la réalisation de

la sécurité juridique et judiciaire est l'un des facteurs essentiels pour attirer les investisseurs», rappelant que l'investissement constitue un axe important dans le programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le ministre a salué, dans ce contexte, «les efforts de l'Etat visant à encourager l'investissement et à assurer un climat d'affaires favorable à travers les réformes multidimensionnelles engagées sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel».

## INDUSTRIE DE L'ÉLECTROMÉNAGER

### Les moyens d'encourager l'exportation examinés

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a présidé, jeudi dernier au siège du ministère, une réunion pour examiner les moyens de renforcer l'exportation d'appareils électroménagers algériens, en assurant le service après-vente, a indiqué un communiqué du ministère. Cette rencontre qui vient en application des instructions du Premier ministre a été consacrée à «l'examen des moyens de renforcer l'exportation d'appareils électroménagers algériens, notamment dans les grands centres commerciaux, en assurant le service après-vente». Ont pris part à cette réunion des représentants du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, le président

du Conseil du nouveau économique algérien, Kamel Moula, accompagné de chefs d'entreprises actives dans le domaine de l'industrie de l'électroménager, des représentants de la Banque d'Algérie et de la Direction générale des Douanes ainsi que le président de l'Association nationale des exportateurs algériens, Tarek Boulmerka. Les défis que doivent relever les exportateurs ont également été débattus pour renforcer l'exportation des appareils électroménagers algériens, notamment suite à «la grande demande enregistrée par plusieurs marques algériennes dans de nombreux marchés internationaux par rapport à la qualité de leurs produits et leur conformité aux normes».

## SÉCURITÉ SOCIALE

## Lancement de la carte Chifa virtuelle destinée aux étudiants



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a présidé, jeudi dernier à Alger, la cérémonie de lancement de la carte Chifa virtuelle destinée aux étudiants universitaires, et ce, dans le cadre du processus de modernisation des services du secteur. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence de M<sup>me</sup> Meriem Benmouloud, haut-commissaire à la numérisation, Bentaleb a affirmé que le lancement de cette carte virtuelle «s'inscrit dans le cadre du processus de modernisation des services du secteur du travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale, et constitue un saut qualitatif dans le processus de transition numérique que connaît le secteur, en concrétisation des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatifs à la transition numérique et au développement des services électroniques». Le lancement de cette carte «permettra de réaliser un important saut technique et technologique, à même de garantir le fonctionnement harmonieux, durable et sûr du système de Sécurité sociale», a-t-il ajouté, relevant que ce nouveau service «concerne la catégorie des étudiants universitaires et permettra de passer des mises à jour, étant disponibles sur smartphones». Dans le but de garantir le bon fonctionnement de ce service, il a été décidé de lancer une période d'essai d'un mois au niveau des wilayas d'Alger, de Boumerdès, de Sétif, de Mostaganem, de Jijel et de Ouargla. A son tour, le directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), Nadir Kouadria, a affirmé que le lancement de cette version numérique figurait « parmi les étapes les plus significatives dans le développement du système Chifa, étant parmi les outils les plus importants sur lesquels repose la transition numérique du secteur de la Sécurité sociale ». De son côté, le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (Snapo), Karim Merghemi, a salué le lancement de cette prestation qui permettra aux étudiants universitaires, a-t-il dit, de «bénéficier des prestations concernant tous les médicaments remboursés au niveau des pharmacies conventionnées avec les organismes de la Sécurité sociale».

## PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

## La Commission de facilitation de l'accessibilité présente le bilan 2023

LA MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME, Kaoutar Krikou, s'est réunie, jeudi dernier, à Alger, avec la Commission de facilitation de l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques dans l'environnement économique et social.

Lors de cette rencontre, en présence du conseiller du président de la République chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la culture, Mohamed Seghir Saâdaoui, du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi-Triki, de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, la Commission a présenté le bilan de 2023 de chaque secteur impliqué dans le programme d'appui et de soutien aux personnes à mobilité réduite. Dans ce sillage, M<sup>me</sup> Krikou a mis en relief les efforts de l'Etat en matière de promotion et de protection des personnes à besoins spécifiques, leur accompagnement et leur intégration sociale et économique à travers les différents programmes et mesures en leur faveur. Elle a annoncé le lancement de son plan d'action 2024 qui touche divers volets - aménagement du bâti, transport et télécommunications - en faveur de cette catégorie. «L'Etat mobilise des moyens colossaux pour la promotion et la protection des personnes à besoins spécifiques, à travers les programmes dédiés à leur prise en charge et à leur accompagnement dans différents domaines», a rappelé la ministre dans une allocution.

M<sup>me</sup> Krikou, qui a visité une exposition à cette occasion, s'est arrêtée dans différents stands où elle a discuté avec les responsables et encouragé le mouvement associatif à généraliser le «mobichair» pour faciliter la baignade aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement des plages. La ministre s'est félicitée des progrès accomplis dans le domaine de l'artisanat et a recommandé aux encadreurs de renforcer la formation pour un meilleur accès au monde du travail. Devant des livres en braille, elle a préconisé l'apprentissage pour les non-voyants de la lecture et de la récitation du Saint Coran. Pour faciliter l'accessibilité, la ministre encourage la réalisation des projets portant sur l'aménagement de gares ferroviaires et de



Photo : Fouad S.

stations de métro et de transport public urbain et suburbain. Au niveau de l'Agence du développement social, Nabila Derghan, chef du département du bureau social, a présenté les réalisations de l'organisme, notamment le réaménagement d'espaces de jeux et de détente et de trottoirs selon les normes, et l'aménagement de plusieurs structures dans les wilayas d'Alger et Tizi Ouzou.

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a relevé, dans un message lu par le président de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses, la place qu'occupent les personnes à besoins

spécifiques dans la société. «Cette catégorie ne doit pas être négligée, car elle peut investir le monde professionnel grâce à un bon encadrement et une formation de qualité», a-t-il indiqué avant de réitérer l'appui de l'APN à l'unification des visions et approches dans le domaine législatif.

Un membre de la commission scientifique chargée de l'accessibilité a rappelé que les autorités ont toujours élaboré des programmes et des plans d'action pour que ces personnes puissent bénéficier d'une protection et d'équipements conformes aux normes.

Karim Bibi-Triki, ministre de la Poste et des Télécommunications, a souligné que son secteur œuvre à généraliser les mécanismes d'utilisation des technologies de l'information et de l'information (TIC) pour faciliter l'accessibilité aux handicapés qui doivent bénéficier de toutes les prestations. «Des bureaux de poste itinérants dans toutes les wilayas pour faciliter toutes les transactions et différentes opérations ont été ouverts», a-t-il proclamé. «Le réseau est en constante expansion et il faut continuer à améliorer les équipements et les moyens de modernisation, conformément à la stratégie du gouvernement pour construire des infrastructures qui répondent aux besoins de tous les citoyens», a-t-il ajouté. La cérémonie a pris fin avec la remise de prix et de distinctions aux personnes à besoins spécifiques, dont les travaux ont été exposés.

■ Rym Harhaura

## CARDIOMYOPATHIE HYPERTROPHIQUE OBSTRUCTIVE

## Saïhi insiste sur une prise en charge optimale des malades

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, a présidé, jeudi dernier à Alger, une rencontre consacrée à l'évaluation du plan national de prise en charge des malades atteints de cardiomyopathie hypertrophique obstructive (épaississement du muscle cardiaque, NDLR).

Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux de cette rencontre, tenue au siège du ministère de la Santé, Saïhi a souligné «l'intérêt que porte le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la promotion de la santé et à la prise en charge des malades». Après avoir rappelé les principaux facteurs de risque des cardiopathies en Algérie, dont la mauvaise alimentation et la sédentarité, le ministre a insisté sur la nécessité d'appuyer le rapport d'évaluation

du plan national de prise en charge des malades atteints de cardiomyopathie hypertrophique obstructive par des données et des chiffres précis permettant une évaluation minutieuse du niveau de réalisation des objectifs de ce plan, lancé il y a trois ans. Saïhi a en outre réaffirmé l'importance du «renforcement de la formation continue du personnel du secteur, notamment les médecins généralistes, pour assurer une prise en charge optimale des malades, y compris ceux atteints de cardiopathies».

Le ministre de la Santé a, par ailleurs, procédé à l'inauguration de deux unités de pédopsychiatrie au niveau de l'Etablissement hospitalier spécialisé en santé mentale Mahfoud-Boucebci de Chéraga.

## UGTA

## Takdjout insiste sur l'encadrement professionnel des travailleurs

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Omar Takdjout, a souligné, jeudi dernier à El Oued, que «la Centrale syndicale mise sur l'accompagnement et l'encadrement professionnels de la classe ouvrière». S'exprimant lors d'une rencontre des travailleurs de l'UGTA tenue à la maison de la culture Mohamed-Lamine-Lamoudi d'El Oued, Takdjout a affirmé que «la Centrale syndicale se trouve face à un enjeu d'accompagnement étudié et d'encadrement professionnel de la classe ouvrière à l'effet de contribuer aux efforts de l'édification». «L'efficacité de cette organisation syndicale s'appuie sur la contribution à la formation et l'encadrement du travailleur pour sa qualification,



dans le cadre d'une stratégie sociale intégrée, à produire des idées», a indiqué Takdjout, soutenant que «l'UGTA demeure, en cette conjoncture marquée par des mutations

régionales et internationales, en quête de modernisation et de dynamisation de ses divers outils susceptibles de lui permettre de se mettre au diapason positif de cette mue», car, a-t-il estimé, «la classe ouvrière est l'épine dorsale des sociétés, d'où l'importance de lui conférer une mission efficace dans l'édification socioéconomique et politique». «Il appartient de revoir la méthode de travail de l'Union au travers de l'ancrage d'un travail syndical, soulignant que «la véritable militance des travailleurs repose sur la création d'idées constructives résultant des conférences intellectuelles et culturelles à même d'éclairer la classe ouvrière sur son environnement interne et externe». Le secrétaire général de l'Union

générale des travailleurs algériens, qui a plaidé pour «la consécration du dialogue social en milieu du travail, qualifié de moyen efficace pour la stabilité des organismes publics et des institutions administratives, a rappelé que «l'UGTA fut un partenaire indispensable durant la Glorieuse guerre de Libération nationale et participant primordial durant l'ère post-indépendance d'édification».

Omar Takdjout a, au terme de son intervention, mis en avant que «les travailleurs sont tenus d'exprimer leurs voix lors des échéances électorales, notamment lors de la prochaine présidentielle anticipée annoncée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune».

MOHAMED LAËGAB, MINISTRE DE LA COMMUNICATION

## L'élaboration du projet du fonds d'aide à la presse achevée

**LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION, MOHAMED LAËGAB, A AFFIRMÉ, JEUDI DERNIER À ORAN, que l'élaboration du projet du fonds d'aide à la presse a été achevée et se trouve en phase d'enrichissement, avant sa soumission au président de la République, Abdelmadjid Tebboune.**

**A**u terme de sa visite d'inspection des différents établissements médiatiques relevant de son secteur à Oran, le ministre a souligné dans un point de presse que «la relance de ce fonds fait partie des orientations du président de la République» et que «l'élaboration du projet a été achevée et des copies ont été transmises à certains établissements médiatiques pour enrichissement». Le ministre a ajouté que «le fonds a été gelé durant plusieurs années et nous œuvrons à récupérer les sommes qui s'y trouvaient et les mettre à la disposition du nouveau fonds, même si nous avons trouvé de nouvelles sources pour son financement autre que le Trésor public».

Par ailleurs, le ministre a souligné concernant le projet de création du Conseil d'éthique et de déontologie : «A l'heure actuelle, nous avons finalisé le décret d'application de ce conseil, en attendant sa publication au Journal officiel». Le décret stipule c'est que le Conseil d'éthique et de déontologie qui prépare la charte de l'éthique de cette profession, a ajouté Laâgab, soulignant que «pour gagner du temps, le ministère a pris l'initiative d'élaborer cette charte et nous soumettrons un avant-projet au Conseil d'éthique professionnelle, lors de son inauguration, pour l'enrichir». La charte pourra également être présentée aux journalistes et responsables des institutions médiatiques pour faire des suggestions et proposer des idées, afin qu'elle devienne une charte respectable que les journalistes s'engagent à mettre en œuvre pour consolider le principe de concertation. Par ailleurs, le ministre a annoncé le début de la mise en œuvre de nouveaux textes juridiques liés aux médias, soulignant que «nous avons commencé à adapter les journaux électroniques et imprimés et d'autres décrets d'application seront publiés successivement, prochainement». Il a également qualifié le statut particulier des journalistes d'«excellent, donnant au journaliste algérien le statut qu'il mérite».

Abordant les réalisations dans le secteur de l'information, Laâgab a



indiqué que «nous devons tous coopérer et intensifier les efforts, en vue de développer nos institutions et leur fournir les moyens requis pour assumer pleinement leurs missions». Il a, en outre, souligné que ce dernier point constitue l'une des recommandations les plus importantes du président de la République, citant les mesures prises à l'occasion de la Journée nationale de la presse, en octobre dernier, pour faciliter le travail des institutions de presse et réduire les charges financières qui pèsent sur elles, à l'instar de nombreux sites de médias électroniques et journaux, bénéficiant d'un hébergement à tarif réduit et bénéficiant du fil APS pour un montant symbolique.

Le ministre a souligné que «les choses dans le secteur de l'information évoluent à un rythme soutenu dans notre pays, qui vit dans un environnement médiatique actif et un environnement géopolitique tendu, et nous espérons que les médias seront en mesure de faire face à ces changements aux niveaux régional et international».

Concernant la formation des journalistes, il a souligné que la loi sur l'information, contrairement aux années précédentes, oblige les institutions à former leurs journalistes et

leurs travailleurs et que l'autorité de régulation et le ministère surveillent le processus. Laâgab a également mis en avant la nécessité de renforcer la diffusion avec de nouveaux émetteurs : «Nous y travaillons, actuellement, et nous avons eu une séance de travail avec le ministre des Finances, et nous sommes parvenus à la levée du gel sur plusieurs projets, dont le projet Djebel Antar à Béchar, qui permettra l'expansion de la couverture radiophonique et télévisée».

### CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE D'IMPRESSION

Lors de sa visite à la Société d'impression de l'Ouest, le ministre

a indiqué que le processus de création d'une société nationale d'impression est en cours, appelant à la nécessité de diversifier les activités des imprimeries.

Il a souligné, dans ce contexte, la nécessité de «diversifier les activités des imprimeries et de s'orienter vers l'investissement dans le marché du conditionnement et de l'emballage pour répondre à la demande du marché national dans ce domaine et réduire la facture des importations». Laâgab a déclaré que «le développement de l'activité d'imprimerie est devenu nécessaire à travers la formation de la ressource humaine, la qualification de la main d'œuvre et

la participation aux salons mondiaux pour adapter les arts d'impression avec les nouveautés mondiales et les technologies modernes». Il a également appelé les responsables de cette entreprise à «rechercher de nouveaux revenus pour l'imprimerie en tant qu'entreprise économique publique».

Le ministre a inspecté les différents départements et services de la société d'imprimerie de l'Ouest, où il a reçu d'amples explications sur le travail de l'imprimerie et a écouté les préoccupations des travailleurs.

A la station d'émission de l'entreprise de radiodiffusion et de télévision (TDA), Laâgab a fait part de la poursuite des travaux visant à améliorer la diffusion radiophonique et télévisuelle et à élargir la couverture des zones d'ombre médiatique, tout en saluant les efforts déployés par le personnel de l'entreprise au niveau national pour faire véhiculer le son et l'image aux spectateurs et auditeurs. Au siège de la direction régionale Ouest de l'APS, le ministre s'est enquis du fonctionnement de ses différents services et a discuté avec ses journalistes et son personnel. Au siège du quotidien El Djoumhouria, Laâgab a insisté devant les journalistes et son personnel sur la nécessité de préserver l'héritage de ce quotidien authentique, pour lequel de nombreuses personnes ont sacrifié leur vie. Au niveau de l'espace dédié à l'histoire et la mémoire d'Oran, au centre ville, il a fait part, devant les responsables de ce musée, de son plein soutien aux efforts de préservation de la mémoire historique.

A la station régionale de la télévision algérienne d'Oran, le ministre a insisté sur son réaménagement et son renforcement avec des équipements modernes pour être en adéquation avec les nouveautés dans ce domaine, et ce pour augmenter le niveau de sa participation au réseau productif national, avant d'inspecter le siège de la radio régionale d'Oran. Le ministre a également présenté ses condoléances à la famille du défunt journaliste Mohamed Merzougui, qui s'est éteint, mercredi dernier à Oran, à l'âge de 77 ans.

### Le PDG du quotidien El Djoumhouria relevé de ses fonctions

**L**e ministre de la Communication, Mohamed Laâgab, a décidé, jeudi dernier, de mettre fin aux fonctions du président-directeur général du journal El Djoumhouria, Mohamed Alem, après avoir constaté «plusieurs manquements et déséquilibres» dans la gestion de cet établissement médiatique, a indiqué un communiqué du ministère. La même source a précisé que «lors de la visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Oran, jeudi 18 avril 2024, le ministre de la Communication, Mohamed Laâgab, s'est rendu au siège du journal El Djoumhouria, où il a constaté plusieurs manquements et déséquilibres dans la gestion de ce journal». Dans le cadre de «l'adaptation des institutions médiatiques à la nouvelle loi organique sur l'information du 27 août 2023, notamment la loi relative à la presse écrite et électronique, promulguée le 2 décembre 2023, le ministre de la Communication a décidé de mettre fin, séance tenante, aux fonctions du président-directeur général du journal El Djoumhouria, Mohamed Alem».

### INTERDICTION D'ENTRÉE DU JOURNALISTE FARID ALILAT EN ALGÉRIE

## Le ministre de la Communication apporte des précisions

**L**e ministre de la Communication, Mohamed Laâgab, a déclaré, jeudi dernier à Oran, que l'interdiction d'entrée du journaliste Farid Alilat en Algérie n'est pas liée à sa qualité de citoyen algérien, mais concerne le média où il exerce, Jeune Afrique, qui a pris des positions «inamicales» envers l'Algérie.

A l'issue de la visite qu'il a effectuée à certains établissements relevant de son secteur à Oran, le ministre a indiqué, en réponse à une question d'un journaliste, que «Farid Alilat est le bienvenu en Algérie comme citoyen algérien. Cependant, le magazine où il exerce n'est pas le bienvenu et en cas de changement de sa position, il sera bien accueilli». Laâgab a souligné que l'Algérie «n'a pas expulsé et n'expulsera aucun de ses enfants. A une époque où les pays n'étaient pas en mesure de

rapatrier leurs enfants, durant la pandémie sanitaire, l'Algérie a déployé des efforts considérables pour rapatrier tous ses enfants de diverses régions du monde et transférer gratuitement d'autres communautés arabes». «Des pouvoirs publics pareils n'abandonnent jamais leurs enfants et la question ne le concerne pas en tant que citoyen algérien, mais plutôt le magazine Jeune Afrique où il exerce, qui a adopté des positions éditoriales hostiles à l'Algérie. Ce média publie tantôt des informations incorrectes, tantôt des informations exagérées, et n'évoque jamais tout ce qui est positif en Algérie», a-t-il souligné. «Farid Alilat est un citoyen algérien, mais en même temps il est journaliste dans un magazine indésirable, et lorsque ce média profite de sa nationalité algérienne et s'immisce de

manière sournoise dans l'exercice du travail journalistique, cela est inacceptable», a souligné le ministre, qui a expliqué que «séparer les deux est difficile, mais en tant qu'Algérien, il est le bienvenu. Il exerce un travail journalistique pour son média, qui a choisi de prendre des positions hostiles à l'Algérie et ceci est intolérable».

Le ministre a ajouté «que nous avons environ 56 correspondants de 36 établissements médiatiques étrangers représentant 18 pays, et dans le cadre de la parution de différents textes d'application des nouvelles lois sur l'information, les portes restent ouvertes aux médias étrangers désignant des correspondants en Algérie ou d'ouvrir des bureaux, dans le cadre de la loi algérienne et du respect mutuel».





## AGRESSION SIONISTE CONTRE GHAZA

### 485 professionnels de la santé tombés en martyrs depuis le 7 octobre

**PAS MOINS DE 485 PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ sont morts en martyrs lors des attaques de l'entité sioniste sur la bande de Ghaza depuis le début de son agression génocidaire, il y a 195 jours, a indiqué, jeudi dernier, le Bureau des médias de l'enclave palestinienne.**

**V**ia un communiqué, le Bureau des médias de l'enclave palestinienne a indiqué que l'armée sioniste y a commis 3.002 massacres depuis le début de son agression, le 7 octobre dernier, et lors de laquelle «485 agents de la santé et 66 membres de la Protection civile ont perdu la vie». Dans ledit communiqué, il a été indiqué que 14.685 enfants et 9.670 femmes sont tombés en martyrs lors des agressions de l'armée d'occupation contre la bande de Ghaza, et il est rappelé que 7 000 personnes étaient sous les décombres ou portées disparues. Selon la même source, 72% des personnes exposées aux attaques sionistes à Ghaza étaient des femmes et des enfants. Dans le communiqué, il a été également mentionné que l'armée sioniste a largué «75.000 tonnes d'explosifs sur Ghaza depuis le 7 octobre» et il y est noté que 485 agents de la santé et 66 officiers de la défense civile à Ghaza ont perdu la vie dans ces agressions qui ont également ciblé le secteur de la santé.

Soulignant la situation inhumaine dans les centres d'hébergement surpeuplés où se sont réfugiés les Palestiniens déplacés, la même source a signalé que «1 900 000 maladies infectieuses et plus de 8 000 cas d'hépatite A y avaient été détectés». Aussi 86.000 maisons



ont-elles été complètement détruites lors des agressions contre Ghaza et un total de 294 000 maisons ont été endommagées et sont devenues inhabitables. 40 Palestiniens ont été arrêtés entre mercredi soir et jeudi dernier, a indiqué jeudi dernier un communiqué conjoint publié par la Commission pour les affaires des prisonniers et le Club des prisonniers palestiniens.

Le communiqué a précisé que «les forces d'occupation ont arrêté au moins 40 citoyens de Cisjordanie occupée, mercredi soir et jeudi matin, dont deux filles, des enfants et d'anciens prisonniers». Ainsi, en Cisjordanie, le nombre total des arrestations après le 7 octobre dernier s'est élevé à environ 8.310, «y compris ceux qui ont été arrêtés chez eux, au niveau des postes de contrôle militaires, ceux qui ont

été contraints de se rendre sous la pression et ceux qui ont été retenus en otages», selon le communiqué. Les organisations palestiniennes ont indiqué que les opérations d'arrestation ont eu lieu notamment dans la ville de Naplouse, tandis que le reste des arrestations a été réparti entre les gouvernorats de Ramallah, Beit Lehm, Ariha, El Khalil et El Qods. Les deux institutions ont fait état de «passages à tabac graves, de menaces contre les détenus et leurs familles, ainsi que d'actes de vandalisme et de destruction de maisons de citoyens». Depuis le début de son agression génocidaire contre la bande de Ghaza, le 7 octobre, l'armée sioniste a intensifié ses assauts en Cisjordanie, faisant 464 martyrs et 4.800 blessés, selon le ministère palestinien de la Santé.

### RAFAH Ramallah met en garde contre une possible attaque

La présidence palestinienne a mis en garde, hier jeudi, contre une possible attaque du régime sioniste sur la ville de Rafah, au sud de la bande de Ghaza, qui entraînerait une catastrophe humanitaire et pousserait vers le déplacement de réfugiés. Le porte-parole de la présidence, Nabil Abu Roudeineh, a déclaré dans un communiqué publié par l'agence de presse palestinienne Wafa que permettre l'invasion de la ville de Rafah, où se trouvent la majorité des déplacés de la bande de Ghaza, entraînerait une «catastrophe humanitaire, et peut-être le déplacement». Abu Roudeineh a déclaré que la présidence palestinienne a demandé à l'Administration américaine de clarifier sa position sur l'invasion des forces armées sionistes de la ville de Rafah, appelant les États-Unis à intervenir immédiatement pour mettre fin à l'agression continue du régime sioniste contre le peuple palestinien et à les tenir responsables de pousser la région vers une «guerre régionale», en continuant à soutenir l'entité. Rafah est devenu le dernier refuge pour plus de 1,4 million de Palestiniens après leur déplacement du Nord et du Centre de la bande de Gaza, dans le cadre de la violente guerre menée par le régime sioniste depuis le 7 octobre dernier.

### Erdogan insiste sur un cessez-le-feu immédiat et permanent

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a souligné la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Ghaza et a appelé à des mesures immédiates pour mettre en œuvre la solution à deux États. Lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue tanzanienne, Samia Suluhu Hassan, le président turc a souligné l'importance de ne pas permettre au régime sioniste de profiter de l'opportunité pour mélanger les agendas et dissimuler sa brutalité à Ghaza.

### MOYEN-ORIENT. Les cours du pétrole augmentent, selon des experts



Les prix du pétrole dans les contrats pour le mélange Brent à terme pétrole ont augmenté dans les premières transactions, hier, de plus de 3,2 dollars le baril, dépassant 90,5 dollars le baril, à un taux de 3,5%, à la suite de rapports faisant état de l'abattage par la défense aérienne iranienne de plusieurs drones, suscitant des craintes de perturbation des approvisionnements en pétrole au Moyen-Orient. Les estimations des analystes financiers suggèrent que les négociants pétroliers mondiaux seront contraints d'ajouter une prime de risque aux contrats à terme sur le pétrole, alors que les tensions au Moyen-Orient persistent, entraînant ainsi une hausse des prix. Cette forte augmentation des prix du pétrole fait suite à des rapports faisant état d'une explosion dans la province d'Ispahan, au centre de l'Iran, et à des déclarations de responsables militaires sur la défense aérienne iranienne ayant abattu plusieurs drones sans enregistrer de dommages ou de pertes. L'Iran est un producteur majeur de pétrole brut, avec une moyenne quotidienne dépassant 3 millions de barils.

### IRAN Aucun dégât majeur après les explosions constatées dans certaines régions

L'agence officielle iranienne Irna a annoncé, hier, qu'«aucun dégât majeur» n'avait été rapporté après les explosions entendues à l'aube. «Suite à l'activation de la défense aérienne dans certaines régions du pays», «aucun dégât ou explosion à grande échelle n'a été signalé», a indiqué l'agence Irna, précisant qu'«aucune information faisant état de tirs de systèmes de défense antimissile» n'avait été reçue.

De fortes explosions ont été rapportées tôt vendredi dans le centre de l'Iran, de hauts responsables américains faisant état d'une attaque sioniste. Téhéran a fait état de trois explosions près d'une base militaire dans le centre du pays, a rapporté l'agence officielle Fars. Des drones ont été abattus mais il n'y a pas eu d'attaque par missile «jusqu'à présent», ont indiqué les autorités iraniennes. Et les installations nu-



cléaires basées dans la région d'Ispahan (centre) sont «totalement en sécurité», a précisé l'agence Tasnim. L'Iran a activé tôt hier sa défense aérienne dans plusieurs provinces après des informations

d'explosions dans le Centre du pays, a indiqué l'agence officielle Irna. Les vols commerciaux ont été suspendus à partir et à destination de plusieurs aéroports, dont ceux de Téhéran, selon

l'agence Mehr en citant des autorités aéroportuaires. La télévision d'Etat a fait état tôt d'informations sur de «fortes explosions» entendues dans la province d'Ispahan (centre), sans épiloguer sur les causes. Selon des responsables américains cités par plusieurs télévisions américaines dont la chaîne ABC News, il s'agit d'une attaque sioniste menée contre l'Iran.

Selon la même agence, les liaisons aériennes ont repris, hier en début de matinée, dans les deux aéroports de Téhéran après avoir été suspendues à la suite d'explosions rapportées en Iran, selon l'agence officielle Irna. Les avions pouvaient de nouveau atterrir et décoller des aéroports internationaux Imam Khomeini et domestique Mehrabad, a précisé Irna, en indiquant qu'un vol en provenance de Rome, qui avait été détourné sur Ankara, était attendu à Téhéran.



### SYRIE Raids de l'occupant sur des sites de défense aérienne dans la région Sud

Une source militaire syrienne a annoncé, hier, que des sites de défense aérienne dans la région Sud ont été la cible d'une agression menée par l'occupation sioniste avec des missiles, entraînant des pertes matérielles, selon l'Agence de presse syrienne Sana. L'agence a cité la source disant que l'occupation sioniste avait lancé, ce matin, une agression à l'aide de missiles depuis le Nord de la Palestine

occupée, visant des sites de défense aérienne dans la région Sud, entraînant des pertes matérielles. Cela intervient après que le consulat iranien à Damas a été bombardé en début avril par l'entité sioniste, entraînant la mort de 7 officiers iraniens, dont le général de la Force Qods, Mohammad Reza Zahedi, l'un des commandants du Corps des Gardiens de la Révolution.

IMPACTS SUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT

## Les mises en garde des associations

**D'APRÈS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS AINSI QUE DES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR AGRICOLE, des agriculteurs utilisent les pesticides d'une façon excessive afin d'améliorer leur rendement et mettre sur le marché des fruits et légumes, notamment, plus esthétiques. Seulement, l'abus dans l'utilisation de ces produits chimiques peut impacter la santé humaine et l'environnement.**

«**N**ous constatons sur le terrain que certains agriculteurs ne respectent pas le dosage dans l'utilisation des pesticides avec un surdosage dans les quantités. Au lieu, par exemple, d'un litre de pesticides/quintal, ils mettent 1,5 litre, impactant ainsi la santé humaine et même les nappes phréatiques. Grâce à ces pesticides, les produits agricoles sont plus beaux, certes, mais ce sont une sorte de bébés-éprouvettes, des fruits et légumes artificiels, tels que les fraises, la tomate, le concombre, le melon et la pastèque», indique l'expert en agriculture Mohamed Sadek Bounebab. Déjà que, poursuit-il, une utilisation normale des pesticides est néfaste. «Les pesticides sont des oligo-éléments, des substances dont l'apport est complémentaire contribuant, certes, à améliorer et à augmenter le niveau de production agricole. Seulement, ils peuvent être à l'origine de cancers, des infertilités, des avortements, des allergies...», prévient-il en observant que c'est surtout la plasticulture qui exige une utilisation excessive, voire abusive, des pesticides. La culture sous serre, explique-t-il, signifie améliorer le rendement dans un espace très réduit. «Pour obtenir ce résultat, les pesticides sont utilisés en grandes quantités. La culture en plein champ produit entre 150 et 200 quintaux/hectare, tandis que la plasticulture, elle, peut produire jusqu'à 3 000 quintaux/hectare grâce à ces pesticides», rapporte-t-il, déplorant que certains agriculteurs favorisent le gain au détriment de la qualité. Pour le Dr Ammar Foufou, directeur de laboratoire de recherche à l'Université de Skikda et expert en agroécologie, l'utilisation de pesticides par nos agriculteurs dans leurs productions agricoles est une question complexe et varie d'une région à une autre, car elle dépend aussi des pratiques agricoles et des normes en vigueur. «Dans notre pays, hormis l'agriculture familiale et de montagne, pratiquées



encore d'une manière traditionnelle et sur des espaces restreints et privés, les autres types de production peuvent, en effet, recourir à une utilisation excessive de pesticides», révèle-t-il. Les effets de cet abus, souligne-t-il, ne se limitent pas à la santé humaine, impactant également l'environnement. «Les pesticides peuvent renforcer la résistance des ravageurs du sol et des mauvaises herbes aux produits chimiques. Fort heureusement, ce ne sont pas tous les agriculteurs qui en abusent, respectant les normes en matière d'utilisation de pesticides établies par les bulletins de l'INPV (Institut national de protection des végétaux) et les calendriers de vulgarisation agricole recommandés par les services agricoles», fait-il savoir. Contrairement aux pays développés où l'agriculture productiviste s'est emparée de l'espace agricole et du paysage, fait-il remarquer, l'agriculture algérienne reste l'une des agricultures qui utilisent le moins de pesticides dans le monde.

**DES NORMES PAS ASSEZ CLAIRES**  
N'empêche, confie-t-il, qu'au cours de ces dernières années, un recours accru aux

pesticides et aux engrais chimiques est constaté pour assurer un meilleur retour des investissements et atteindre les meilleurs niveaux de production et de rendement possibles. «Il faut savoir que les normes en matière d'utilisation de pesticides varient d'un pays à l'autre et peuvent être réglementées par des agences gouvernementales chargées de l'agriculture, de la santé publique ou de l'environnement. En Algérie, ces normes ne sont pas assez claires et fixes. Certains agriculteurs en profitent pour augmenter les doses, surtout quand il y a d'importantes infestations et de maladies dans les champs de cultures», relève-t-il en estimant que le respect de ces normes est aujourd'hui une véritable problématique sur laquelle il faudra se pencher. Il s'agira, selon lui, de voir si ces normes sont appliquées, mais aussi si elles sont assez rigoureuses puisque la santé et l'environnement sont mis en cause. «Il est plus que nécessaire, aujourd'hui, de promouvoir les méthodes agricoles alternatives, telles que l'agriculture biologique qui réduit la

dépendance aux pesticides chimiques. Il sera peut-être judicieux de retourner vers l'agriculture familiale qui est une belle illustration des systèmes de production écologiques, propres et durables», recommande-t-il. **PLACE AUX ALTERNATIVES**  
L'agriculture familiale, en effet, poursuit-il, s'appuie toujours sur des pratiques agricoles ancestrales écologiques à exploiter absolument dans l'agriculture du futur. «Il existe des pesticides alternatifs aux produits chimiques qui sont biologiques ainsi que des méthodes naturelles intégrées pour lutter contre les ravageurs et les maladies des cultures. Nous pouvons utiliser les produits dérivés de sources naturelles, tels que les extraits de plantes, les huiles essentielles, les micro-organismes bénéfiques et les substances minérales», affirme-t-il, en soulignant que ces produits peuvent être utilisés pour repousser les ravageurs, contrôler les maladies des plantes et favoriser la croissance des cultures tout en préservant la santé humaine et l'environnement. La lutte

biologique se compte aussi, d'après lui, parmi ces alternatives. Cette méthode implique l'utilisation d'organismes vivants tels que les prédateurs, les parasites et les agents pathogènes naturels pour contrôler les populations de ravageurs agricoles, telles que les cochenilles afin de limiter les pucerons et les nématodes entomopathogènes, des organismes parasitoïdes, pour réduire les ravageurs du sol. La rotation des cultures, ajoute-t-il, l'utilisation de cultures de couverture, la pratique de l'agroforesterie et la gestion adéquate de l'eau peuvent aider également à réduire la pression des ravageurs, de même que le binage, le désherbage manuel et l'utilisation de pièges et de barrières. «Il est important de noter que ces alternatives peuvent exiger une formation et une adaptation des pratiques agricoles, ainsi qu'une surveillance continue pour assurer leur efficacité. A mon sens, les agriculteurs doivent bénéficier d'un soutien technique et d'un programme d'incitation pour adopter ces pratiques alternatives de manière efficace et rentable», conclut-il. **F. B.**

SAMIR YAHIAOUI, EXPERT EN HYDRAULIQUE

## «Risque de contamination de l'eau potable et d'irrigation»

La contamination directe de l'eau par les pesticides est un risque réel, selon l'expert en hydraulique, Samir Yahiaoui. Que cette eau soit potable ou destinée à l'irrigation des cultures consommées crues surtout, elle peut représenter un risque majeur pour la santé si elle est contaminée par des pesticides ou par des engrais chimiques contenant des substances comme les nitrates et les phosphates. Les pesticides peuvent affecter également la qualité de l'eau des nappes, prévient l'expert en agriculture Mohamed Sadek Bounebab. «Quand il y a une forte présence de pesticides dans le sol et dans le cas de fortes pluies, ces produits chimiques se mélangent aux eaux qui alimentent les nappes phréatiques destinées à la consommation humaine», signale-t-il. Il est vrai, d'après l'expert en hydraulique Samir Yahiaoui que la contamination directe de l'eau par les pesticides est un risque réel. «L'eau potable contaminée par des pesticides peut représenter un risque majeur pour la santé humaine, comme celle d'ailleurs utilisée pour l'irrigation des cultures consommées crues. La présence des pesticides dans l'eau conduit aussi à un développement de résistance chez les organismes nuisibles», explique-t-il. Ainsi, plus les organismes nuisibles sont résistants et moins les pesticides sont efficaces et plus ils sont utilisés et, parfois, les plus puissants. «Outre les pesticides, plusieurs autres facteurs contribuent à la pollution de l'eau d'irrigation. Si les engrais chimiques contenant des substances comme les nitrates et les phosphates affectent l'eau, cela sera un véritable danger pour la santé. De même que les déchets d'animaux provenant des exploitations agricoles riches en nutriments tels que l'azote et le phosphore. Ces derniers peuvent être absorbés par l'eau d'irrigation et entraîner une pollution par eutrophisation dans les plans d'eau environnants», avertit-il en insistant sur l'importance de tester la qualité de l'eau d'irrigation avant son utilisation, et ce, afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux besoins spécifiques des cultures et qu'elle ne présente pas de risques pour la santé humaine ou pour l'environnement.



de choisir les variétés les plus adaptées», indique-t-il, avant d'évoquer les eaux «dures». L'eau dure, souligne-t-il à ce propos, contient une concentration élevée de minéraux tels que le calcium et le magnésium. «Elle peut avoir des effets néfastes sur le sol, car elle favorise l'accumulation de carbonates, causant ainsi des problèmes de drainage et de structure du sol. Par ailleurs, l'eau présentant un potentiel hydrogène très acide est nuisible pour les sols et pour les plantes puisqu'elles modifient la disponibilité des éléments nutritifs et affectent l'activité microbienne», fait-il savoir avant de recommander aux agriculteurs certaines bonnes pratiques pour une irrigation saine de leurs cultures. Il signalera, dans ce contexte, qu'il est du ressort de l'agriculteur de minimiser l'usage abusif et inconsideré des engrais et des pesticides et de préserver ainsi la qualité de la ressource en eau et celle des produits agricoles. Cela, estime-t-il, en utilisant raisonnablement les engrais et les pesticides. «Ce qui exige un suivi strict des directives des experts agronomes dans ce domaine en fonction des besoins spécifiques des cultures et des conditions du sol», dit-il en conseillant l'utilisation des engrais à libération lente permettant la réduction du lessivage des nutriments dans les eaux souterraines. Il faudra aussi, selon lui, privilégier des méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs, la rotation des cultures, entre autres, l'utilisation d'ennemis naturels et ne recourir aux pesticides qu'en cas d'extrême nécessité. Concernant la conservation des sols, il encourage la pratique de la rotation des cultures et la culture de couverture pour améliorer la fertilité, réduire l'érosion, le ruissellement de l'eau et favoriser la rétention de cette dernière. Plus le sol est de qualité et moins les pesticides sont utilisés, affirme-t-il. «La sensibilisation est un facteur déterminant. Il s'agira de sensibiliser les agriculteurs sur les risques associés à l'usage abusif des engrais et des pesticides, mais aussi sur l'importance de préserver les ressources en eau et du sol pour assurer la durabilité à long terme de leurs exploitations agricoles. Les former aussi sur les techniques agricoles durables et les faire contribuer ainsi à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement et sur la santé», soutient-il.

### LES ENGRAIS CHIMIQUES, UN AUTRE RISQUE À PRENDRE AU SÉRIEUX

Des techniques de traitement de l'eau peuvent également, selon lui, être exploitées pour rendre appropriée l'eau impropre à l'irrigation. «D'autres facteurs peuvent rendre l'eau d'irrigation impropre, l'eau salée, notamment, riche en sels. L'eau de mer ou les eaux souterraines salées peuvent être nocives pour de nombreuses plantes si elles sont utilisées pour l'irrigation. Il y a un risque que l'accumulation de sels dans le sol entraîne une diminution de la croissance des plantes et des rendements agricoles», rapporte-t-il. Cela, c'est pour dire, précise-t-il, que les eaux salées, telles que celles trouvées dans le sud de l'Algérie, sont de véritables défis à relever en matière d'irrigation. Cependant, avec une gestion appropriée, assure-t-il, certaines cultures peuvent tout de même être cultivées avec succès en utilisant ces eaux, telles que la luzerne, la betterave à sucre, le coton, le palmier dattier et certaines variétés de riz, le quinoa, l'alfa-alfa et diverses herbes salées. «Il est important de noter que la tolérance à la salinité peut changer d'une variété à une autre au sein d'une même culture. Par conséquent, il est conseillé

AMMAR FOUFOU, EXPERT EN AGROÉCOLOGIE

## «Renforcer le contrôle des produits agricoles»

Dans cet entretien, le directeur du laboratoire de recherche à l'Université du 2-Août-1955 de Skikda, et expert en agroécologie, Ammar Foufou, assure que notre pays est très en avance par rapport à la réglementation phytosanitaire et que plusieurs lois et décrets sont mis en vigueur dans ce domaine, mais qu'ils ne sont pas suffisamment appliqués par nos agriculteurs.



Entretien réalisé par Farida B.

**En Algérie, quels sont les produits agricoles, fruits et légumes, où le taux de pesticides est trop élevé ?**  
Il est vrai que les fruits et légumes sont les produits agricoles les plus exposés à une utilisation accrue de pesticides. Contrairement, en effet, à la céréaliculture et à la culture fourragère, les systèmes de production maraichers et fruitiers sont les plus exposés à une utilisation massive, parfois incontrôlée, des pesticides et des insecticides. Il est difficile de donner une liste exhaustive des produits, fruits et légumes, présentant des niveaux excessifs de pesticides. Car le taux en pesticides peut varier en fonction des pratiques agricoles, des régions de production et des normes en vigueur. Cependant, certains aliments peuvent contenir des niveaux plus élevés de résidus de pesticides que d'autres en raison de la nature et des méthodes de culture et de celles de pulvérisation. Selon des rapports et des études de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les aliments qui contiennent le plus de pesticides sont les pommes, les fraises, le raisin, les pêches, les nectarines et les cerises côté fruits, les épinards, le céleri, les tomates, les poivrons et les pommes de terre côté légumes, la laitue, le chou frisé et l'ail côté cultures à feuilles vertes. Ces aliments sont souvent désignés comme faisant partie de ce qu'on appelle la Liste des douze sales (Dirty Dozen) de l'Environmental Working Group (EWG), un organisme qui classe les aliments en fonction de leur niveau de résidus de pesticides, lequel, comme je l'ai déjà signalé, peut varier d'un échantillon à un autre, mais les autorités sanitaires établissent des limites maximales de résidus (LMR) à ne pas dépasser afin que les produits soient propres à la consommation humaine.

### Existe-t-il dans notre pays une loi qui limite le taux d'utilisation des pesticides ?

L'agriculture algérienne est très en avance par rapport à la réglementation phytosanitaire. Dans notre pays, il existe des réglementations et des lois visant à réguler l'utilisation des pesticides dans l'agriculture. Ces réglementations sont principalement gérées par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, mais il faut savoir qu'elles sont rarement respectées par les agriculteurs. L'Algérie a adopté plusieurs lois et décrets pour encadrer l'utilisation des pesticides, à savoir, la loi n°06-03 du 20 février 2006 relative à la protection phytosanitaire, le décret exécutif n°04-243 du 9 août 2004 fixant les conditions de mise en marché et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le décret exécutif n°11-279 du 15 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°04-243 du 9 août 2004 fixant les conditions de mise en marché et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et l'arrêté interministériel du 8 septembre 2004 fixant les conditions de mise sur le marché et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces lois et décrets définissent les conditions d'autorisation, de distribution, de vente, d'utilisation et de contrôle des pesticides. Elles établissent également des normes de sécurité et de protection de l'environnement pour limiter les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

L'application de ces réglementations est variable et est confrontée à un manque de surveillance et de contrôle sur le terrain. Il est donc essentiel que les autorités algériennes veillent à ce que ces lois soient davantage mises en œuvre pour garantir une utilisation sûre et responsable des pesticides dans l'agriculture. Nos exportations agricoles en dépendent aussi. Nos exportateurs dans ce domaine sont souvent confrontés à des contraintes en rapport avec la traçabilité et la normalisation de produits agricoles. D'où l'importance de renforcer le contrôle et d'instaurer un système de veille sur l'utilisation de ces produits chimiques dans nos exploitations.

### Des projets de recherche sont-ils lancés en milieu universitaire ou dans des centres de recherche pour mettre au point des pesticides naturels ?

Il est clair que la recherche scientifique et l'université algérienne sont appelées à jouer un rôle important dans l'accompagnement et le développement de l'agriculture algérienne. Des projets nationaux de recherche sont actuellement en cours de soumission sur la plateforme de la direction générale de la recherche scientifique, proposés par notre laboratoire, pour l'optimisation de la production agricole à travers l'extraction d'engrais naturels à partir des déchets ménagers et agricoles. Ce qui pourrait révolutionner nos pratiques agricoles dans le futur. De nombreuses start-up ont été agréées par notre université afin d'extraire les phytohormones à partir des plantes naturelles pour la fabrication des insecticides utilisés pour lutter contre un certain nombre de maladies des plantes. L'université, à travers ses laboratoires de recherche, doit s'impliquer davantage pour répondre à cette problématique et proposer des solutions non seulement pour réduire le recours aux pesticides, mais aussi pour faire face aux aléas climatiques et accompagner ainsi la politique de développement de l'agriculture nationale.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

## Des workshops sur les dangers des substances chimiques

Le président de la Fédération algérienne des consommateurs, Zaki Hariz, également expert en chimie, confie avoir interpellé les pouvoirs publics ainsi que les agriculteurs sur leur utilisation excessive de pesticides. «Les pesticides sont des composés organiques de synthèse hautement toxiques pour l'organisme humain, les organochlorés et organophosphorés surtout. Il s'agit de contaminations chimiques qui attaquent les organes vitaux, tels que le foie et les reins, et stimulent la multiplication des cellules cancéreuses quand la dose avalée dépasse la limite maximale de résidus (LMR)», prévient-il, en déplorant que ça soit autorisé par la réglementation nationale et internationale. Il fera part de son constat de mauvaises pratiques chez certains agriculteurs en matière de surdosage dans le procédé de traitement des maraichers et des arbres fruitiers. «Les agriculteurs procèdent à des surdosages par crainte de perdre leurs récoltes. Parfois, la période d'attente de 15 à 20 jours après l'application



Zaki Hariz, président de la Fédération algérienne des consommateurs



Hacène Menouar, président de l'association El-Aman

de traitement pesticide n'est pas respectée et les agriculteurs procèdent à la récolte avant la fin de cette période», fait-il remarquer. Il signalera que le concentré des pesticides dans les produits agricoles occasionne des maladies graves comme le cancer du côlon et de la prostate et peut-être à l'origine de blocage des reins et de perturbations hormonales. «Nous avons déjà attiré l'attention des pouvoirs publics et des agriculteurs sur cette problématique lors d'une journée d'étude sur les contaminants chimiques dans la filière fruits et légumes et nous comptons organiser un workshop, les 2 et 3 mai à Oran, sur cette question avec les parties concernées, animé par un expert international. Il s'agit d'une formation dédiée aux agriculteurs qui souhaitent se convertir à l'agriculture bio», dont le but est de promouvoir les bonnes pratiques de l'agriculture biologique chez nos agriculteurs : inciter à la conversion d'au moins 10% de la surface cultivée vers l'agriculture biologique à l'horizon 2030 et mettre sur le marché

des produits agricoles d'une qualité sûre. L'association, par ailleurs, révèle-t-il, est en train de négocier un contrat avec le Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques (CRAPC), pour effectuer des analyses sur des échantillons de fruits et légumes et ainsi limiter le taux de concentrations des pesticides organophosphorés.

### DÉFICIT DANS LES DONNÉES

L'association pour la protection des consommateurs El-Aman tiendra, quant à elle, un workshop sur les maladies causées par l'alimentation, issues de l'agriculture notamment, et sur les types de pesticides utilisés par nos agriculteurs. «L'utilisation excessive des pesticides et des fertilisants chimiques est une problématique mondiale. Pour ce qui est de l'Algérie, nous n'avons pas de données précises sur ce sujet bien que nous ayons constaté un abus dans leur utilisation par certains agriculteurs», indique le président de cette

association, Hacène Menouar. Pour lui, c'est la carte agricole qui permettra de situer le taux exact des pesticides utilisés et identifier les producteurs qui en abusent.

Car, grâce à cette carte, assure-t-il, on aura une visibilité claire sur le nombre des agriculteurs, le volume précis des produits agricoles produits et sur les pesticides et leurs dosages dans chaque exploitation. «Comme la plupart des agriculteurs ne sont pas d'un niveau d'instruction élevé, ils ne sont pas conscients des dégâts occasionnés par le surdosage des pesticides et des fertilisants chimiques. D'où la nécessité de les former. Nous déplorons, en outre, que les produits agricoles, encombrés de résidus de pesticides, soient introduits dans les réseaux de distribution sans nettoyage», rapporte-t-il en appelant à favoriser une production agricole qualitative avec le moins de pesticides et de fertilisants possibles.

F. B.

F. B.

## À PARTIR DE BEJAÏA

# M<sup>me</sup> Mouloudji lance le mois du patrimoine

**LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES ARTS A ANNONCÉ, jeudi dernier, l'ouverture officielle du mois du patrimoine, qui court jusqu'au 18 mai prochain.**

**L**ors d'une allocution à la Bibliothèque principale de lecture publique où elle a visité une exposition sur les principaux sites historiques de la wilaya de Béjaïa, la ministre de Culture et des Arts a expliqué que l'événement a focalisé sur la problématique du «Patrimoine culturel et la gestion des risques à la suite des crises et catastrophes naturelles». «En raison des séismes, des incendies ou des inondations qui y ont survécu, la wilaya est représentative», a-t-elle ajouté. «C'est un modèle en matière d'accompagnement et de soutien de la part de l'État à travers l'inscription de plusieurs opérations de restauration et de réhabilitation de monuments culturels endommagés par le séisme de 2021», a-t-elle poursuivi.

«La gestion des risques est une préoccupation essentielle, qu'il s'agisse de séisme ou d'inondation, comme dans le cas de Ghardaïa où une carte des sites exposés a été élaborée, ainsi que de conflits armés comme en Palestine où le patrimoine est soumis à une destruction systématique», a-t-elle renchéri. Selon elle, l'Algérie accorde une importance particulière à la préservation du patrimoine depuis 1962 avant d'affirmer que son souci est de s'informer sur l'exécution de projets culturels dans le cadre de la politique de développement local telle qu'elle découle des orientations du président de la République. La ministre a évoqué les mesures pratiques et juridiques, l'adhésion de l'Algérie à nombre de conventions internationales et les nombreuses lois



promulguées ces quatre dernières années pour la préservation et la protection du patrimoine et la classification de sites. Elle a annoncé la création d'une banque qui sera dédiée au patrimoine immatériel, avec la collaboration de musées et des universités et un concours lancé en matière d'architecture.

### MONUMENTS RESTAURÉS

Par ailleurs, elle s'est attardée sur plusieurs opérations de restauration de biens culturels menacés (Bab El Fouka, la maison de la culture, la cinémathèque...) et a, aussi, annoncé la décision prise par le ministère de relever le festival local de la chanson et de la musique kabyles au rang de

festival national. La ministre a également présidé, en présence du wali, du P/APW et des élus, une cérémonie honorifique durant laquelle ont été distingués Djamel Aïssani, Djamel Eddine Mechehed et Bennacer Zoheir pour leur engagement dans la préservation du patrimoine culturel et historique de la wilaya.

Elle a également honoré des écrivains et des poètes puis s'est rendue à Porte Sarrasine où Bab El Bahr, une relique ayant subi de nettes dégradations et restaurée à 90%, sera réceptionnée en mai prochain. Elle a également visité le fort Sidi Abdelkader, du nom du saint Sidi Abdelkader En-Najar qui y a son mausolée.

Ce fort occupé par les garde-côtes était, par le passé, considéré comme important dans la défense de la ville, si bien qu'il a été restauré par les Espagnols puis par les Français. Le Bordj Moussa, imposante bâtisse militaire construite sur les ruines d'un ancien palais hammadite par les Espagnols au 16<sup>e</sup> siècle, reprise par les Ottomans et transformée en prison par les Français sous le nom de Fort Barral, abrite un musée depuis 1989. Ce monument historique est géré par l'OGEBC, une Epic publique sous la tutelle du ministère de la Culture. Bordj Moussa a bénéficié d'études techniques et de travaux de réhabilitation et d'opérations de transfert

des biens culturels qui y sont stockés (à titre d'illustration, une collection rare de toiles de peinture), avant le lancement de travaux de restauration. Bab El Fouka, une des portes de Bejaïa en cours de restauration (40% d'avancement et des prévisions d'achèvement à la fin de l'année en cours) après avoir été sérieusement ébranlée par les séismes, a reçu la visite de la ministre qui y a marqué une halte au niveau de la cinémathèque, qui a besoin d'un lifting.

Dans l'après-midi, Mouloudji a procédé à l'ouverture officielle de la Casbah de Bejaïa, qui a eu l'insigne honneur de recevoir d'éminents savants, à l'instar d'Ibn Khaldoun. Edifiée par les Almohade, sa profonde restauration lui permet de s'ouvrir et d'accueillir le public qui aura le loisir de profiter d'espaces ouverts sur la mer, de la mosquée, de la bibliothèque et de boutiques d'art et d'artisanat. La réhabilitation a nécessité 462 millions de dinars et une réévaluation de 27 millions de dinars en 2024. «La direction de la culture et l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC) auront pour tâche l'exploitation sur le plan économique de ces structures à travers un partenariat avec le privé, sur la base d'un cahier des charges», a-t-elle déclaré au cours d'un point de presse.

Un autre haut lieu historique et culturel, qu'est le Fort Gouraya, réhabilité pour une enveloppe financière de 75 millions de dinars, sera désormais géré par l'OGEBC. La ministre a inauguré l'Institut régional de formation musicale baptisé au nom du défunt Djamel Allam. Abrité dans l'ancien palais de justice, un immeuble de style colonial restauré, il compte deux salles, l'une de spectacles et l'autre d'archives, ainsi qu'un studio d'enregistrement, une bibliothèque et un hall d'exposition. Il sera doté d'un statut réglementaire, dans les prochains jours, a annoncé Mouloudji.

■ Ouali M.

## RESTAURATION DES BIENS CULTURELS Plus de 2,071 milliards de centimes alloués



**L**e wali Kamal Eddidne Kerbouche a indiqué, à l'issue d'une réunion avec la ministre de la Culture et des Arts, que le secteur de la culture dans la wilaya de Béjaïa a bénéficié de plusieurs opérations d'investissement dans les domaines du patrimoine culturel, la promotion de la lecture publique, l'animation culturelle, le développement et la promotion des arts. Un montant financier de 2.071.543.000 dinars a été alloué pour 25 opérations, alors que durant l'année 2021-2022, le nombre d'opérations inscrites était de 9 pour un montant de 575.656 millions de dinars, consacré à la restauration et à la reconstruction des repères historiques et des structures culturelles endommagées par les tremblements de terre de 2021 et 2022 enregistrés à Bejaïa. Il s'agissait de réhabiliter des structures culturelles, tels la maison de la culture, la bibliothèque principale, le théâtre régional, la cinémathèque, et de restaurer les sites Bab El Fouka, Bab El Bahr, Fort Gouraya, Fort Abdelkader et Bordj Moussa.

■ O. M.

## BOUMERDÈS

# La Casbah de Dellys abrite diverses activités

**U**ne cérémonie de lancement des activités du mois du patrimoine a eu lieu, jeudi dernier, à la Casbah de Dellys. Des autorités locales, des représentants de la société civile et de nombreux acteurs qui activent dans le domaine du patrimoine se sont rendus sur les lieux, où la petite ville côtière a organisé pour la circonstance plusieurs activités. Outre des chants folkloriques, des expositions d'objets artisanaux et artistiques ainsi que des ateliers de peinture et de dessin pour les écoliers, un stand pour les livres qui traitent du patrimoine et de l'histoire de l'Algérie et de la wilaya de Boumerdès étaient au programme. Des conférences et des rencontres qui auront pour thèmes la sauvegarde et la vulgarisation du patrimoine local sont également annoncées.

C'est le wali, Mme Fouzia Naâma, qui a donné le coup d'envoi des différentes manifestations qui se tiendront dans toutes les communes. «Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de la cérémonie et les habitants de cette belle ville pour leur accueil chaleureux et leur contribution à la réussite de cet événement.» «Chacun de nous, à son niveau, a le devoir de protéger notre patrimoine culturel, historique et naturel pour le transmettre aux jeunes générations», a proclamé Mme Naâma dans une allocution.

Pour sa part, la directrice de la culture et des arts, Mme Dalila Haouès, a insisté sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel, car «il s'agit, a-t-elle

lancé, de notre identité et de notre culture».

«Le choix de Dellys et en particulier sa Casbah n'est pas fortuit. La vieille cité garde toujours les séquelles de catastrophes naturelles, notamment le séisme de 2003, et les traces des civilisations qui y ont marqué leur empreinte. «Cela lui donne un cachet atypique et un passé glorieux», a affirmé la responsable, mettant en exergue la méconnaissance de nombreux citoyens de l'urgence de protéger le patrimoine culturel et historique au niveau régional.

«Notre patrimoine est victime de l'extension des activités humaines, de destruction volontaire et de laxisme», a-t-elle déploré, précisant que c'est une «opportunité pour mettre en lumière ce patrimoine et sensibiliser la société sur la nécessité de garder intact nos sites et les réhabiliter», a-t-elle ajouté. S'agissant du programme mis en place par



la direction de la culture et des arts, Mme Haouès a annoncé la tenue du Souk du patrimoine.

«Mme le wali a pour seul souci de rapprocher les associations culturelles, les artisans et les artistes pour leur permettre de faire connaître leurs produits artisanaux et artistiques», a-t-elle soutenu. Selon elle, «l'objectif est d'en faire une tradition annuelle en l'organisant à l'occasion du mois du patrimoine à travers la wilaya».

■ Karima Dehiles



# LES COURSES À CAROUBIER



**LE CHEVAL DU JOUR**  
14-Goulli d'Hem

**LE COUP SUR PLACÉ**  
1-Firas

**LE JOKER DE CHARME**  
1-Firas

**LE QUINTÉ SPÉCULATIF**  
1-14-3-13-X.

LE PRONOSTIC  
VÉRITÉ

1-Firas / 14-Goulli D'hem / 3-Raid Lakrad / 7-Darif D'hem / 12-Dinarze D'hem /  
8-Chahnia / 10-Zina - **En H.S :1-14-3-7-X**

# TURIE

HORIZONS • Vendredi 19 - Samedi 20 Avril 2024



## Les mal lotis au menu du jour

**Q**atorze coursiers de 4 ans pur-sang arabes nés et élevés en Algérie prendront part, aujourd'hui, dans le prix Sougha à l'hippodrome Abdelmadjid Aouchiche du Caroubier, retenu en la circonstance pour servir de cadre au pari Tiercé Quarté et Quinté. Une épreuve à caractère de qualité modeste, car elle mettra aux prises des coursiers qui n'ont pas encore dévoilé tous leurs atouts, mais dont pratiquement la majorité n'a pas réalisé de grandes performances. Ce qui peut donner lieu à une arrivée tirée par les chevaux au sprint final, surtout que le parcours retenu (1100 mètres) risque d'hypothéquer les chances de certains chevaux plutôt enclins à se distinguer sur des parcours plus allongés que celui du jour. Il faudra donc encore une fois privilégier les combinaisons élargies afin de mettre le plus d'atouts dans sa manche, car la tendance en ce meeting de printemps est aux gros rapports P.M.U au niveau de tous les hippodromes et ce scénario risque de se reproduire encore une fois. C'est dire si nous sommes en présence d'un véritable puzzle, dont il faudra recoller les éléments avec perspicacité, car aussi extraordinaire que cela puisse paraître, aucun grand favori ne se détache du lot si l'on tient compte de l'échelle de valeur des coursiers en lice. Néanmoins quelques chevaux, à l'image du top Weight Firas de l'écurie A. Saâdoun d'El Eulma qui vient de terminer 5<sup>e</sup> sur la distance de 1000 mètres me paraît le mieux placé par rapport aux autres concurrents pour aller chercher une victoire qui ne saurait lui échapper si l'on tient compte de son excellente performance du meeting d'été dernier, où il avait remporté une belle victoire sur la même distance qui nous intéresse. Derrière ce favori, dont les intérêts ont été confiés à l'excellent jockey A. B. Attallah, on tiendra compte des chances de la pouliche de 4 ans Chahinia de la grande écurie S. Berrah d'El Eulma qui donne l'impression de chercher sa course et qui aura l'avantage d'être pilotée cette fois par le talentueux jockey C. H. Attallah, ainsi que de la femelle azezan de 5 ans, Goulli d'Hem, qui a laissé une bonne impression lors de son unique tentative qui s'est soldée par une 6<sup>e</sup> place sur le même parcours du jour et qui a été reprise par le jeune apprenti Y. Chellal, qui ne cesse de progresser de course en course et qui peut lui améliorer sa dernière. Ce trio logique constituera à mon humble avis le triplé de base de l'épreuve qui nous intéresse et qui s'adresse aux chevaux de 4 ans et plus pur-sang arabes nés et élevés en Algérie, n'ayant pas totalisé la modeste somme de 21.000 DA en gains et places depuis le 01.10.2023 à ce jour, poids 4 ans, 51 kg, 5 ans et plus 53 kg, surcharge de 1 kg par tranche de 4000 DA reçus en gains et places depuis la même date d'effet de la condition.

■ Y. S.

SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES ET DU PARI MUTUEL							
SAMEDI 20 AVRIL 2024				SAOURA PUR SANG ARABE N.E.E			
TIERCÉ-QUARTÉ-QUINTÉ				15h30			
				350.000 DA ■ 1.100 MÈTRES			
PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS	CDS	ENTRAÎNEURS	NOTRE AVIS
A. Saâdoun	1	Firas	Ab. Attallah	57	03	Propriétaire	Peut vaincre
G. Aumassip	2	Arthur	M. Bouchama	56	02	S. Fouzer	Barré
D. Djellouli	3	Raid Lakrad	S. Benyettou	55	14	H. Djellouli	Bien monté
Mz. Metidji	4	Gamra D'hem	Al. Tiar	54	13	A. Chellal	Début
R. Boussâa	5	Amel El Habil	A. Boussâa	54	01	A. Boussâa	Barrée
N. Meziani	6	Istanbul	Med. Ghennam	54	11	S. Meziani	Barré
F. Metidji	7	Darif D'hem	Ap. Aek.Djellouli	53	04	H. Djellouli	La rentrée
S. Berrah	8	Chahnia	Ch. Attallah	53	12	Propriétaire	Ne pas négliger
A. Belaïd	9	Hiwaya	A. Yahiaoui	53	08	N. Tiar	La rentrée
Eh. Hamani	10	Zina	Jj. Ab. Aïda	53	06	S. Rouane	Méfiance
A. Hamiane	11	Horra	Ah. Chaâbi	53	07	Propriétaire	Barrée
R. Boussâa	12	Dinarze D'hem	C. Boussâa	52	09	A. Boussâa	Pourquoi pas
R. Mansouri	13	Ghourba	Y. Bendjekidel	51	05	S. Attallah	Le joker
Mz. Metidi	14	Goulli D'hem	Ap. Y.Chellal	47.5	10	A. Chellal	Belle carte

(o) : Cheval portant une œillère

### QUINTESCOPE



**1-Firas** : Il vient de terminer 5<sup>e</sup> sur 1000 mètres à El Eulma. Cherchant visiblement sa course, ce male azezan de 6 ans relevant de l'excellente écurie A. Saâdoun, ne devrait pas laisser passer une telle opportunité pour augmenter son capital gain voire même gagner.  
**2-Arthur** : A ses dernières courses, il s'est montré en nette difficulté puisque sur à ses cinq dernières sorties qui remontent au début de l'année 2019 et 2023, il ne s'est jamais placé à l'arrivée. Il est logiquement barré en théorie.  
**3-Raid Lakrad** : Ce male azezan de 5 ans semble marquer le pas comme le montrent ses dernières sorties toutes décevantes. Néanmoins, il serait judicieux de l'inclure dans une combinaison élargie, car il bénéficie d'une monte de métier.  
**4-Gamra d'Hem** : Course d'entrée.  
**5-Amel El Habil** : Totalisant autant d'échecs que d'essais, cette jument de 6 ans qui n'est plus l'ombre que d'elle-même se contentera encore une fois d'effectuer son tour de piste habituel.  
**6-Istanbul** : Course de rentrée, elle est logiquement à revoir dans de meilleures circonstances.  
**7-Dharif d'Hem** : Ce coursier de Tiar, qui n'a guère convaincu lors de ses dernières sorties et il faut remonter au meeting de l'été dernier pour lui trouver une 3<sup>e</sup> place sur 1000 mètres, mérite d'être

coché pour un accessit pour peu qu'il ne soit pas contrarié par sa longue absence des pistes.  
**8-Chahinia** : Cette pouliche de 4 ans, qui a beaucoup perdu de sa superbe, misera sur ses retrouvailles avec le talentueux jockey Ch. Attallah, qui la connaît parfaitement pour l'avoir placée 6<sup>e</sup> sur 1200 mètres, peut aisément décrocher une place payante à l'arrivée dans ce lot de qualité médiocre.  
**9-Vilete** : Course d'entrée.  
**10-Zina** : Il faudra l'avoir à l'œil, car même si elle n'a pas réalisé de grandes performances, son meilleur score étant sa 7<sup>e</sup> place sur 1200 mètres, elle relève de l'excellent entraîneur S. Rouane qui peut la transcender d'entrée.  
**11-Horra** : Décevante sur toute la ligne, cette femelle azezan de 5 ans, qui relève pourtant d'une excellente écurie, reste difficile à retenir surtout qu'elle change très souvent de jockey et qu'elle n'a pas couru depuis 6 mois.  
**12-Dinarzed d'Hem** : Nous prendrons comme référence sa 6<sup>e</sup> place sur le parcours du jour pour lui accorder notre confiance, même si très souvent elle échoue sans crier gare. Cependant, vu les conditions de la course du jour, elle devrait logiquement tenir sa partie convenablement.  
**13-Ghourba** : En progrès sur sa dernière sortie sur El Eulma où elle a terminé 8<sup>e</sup> sur 1000 mètres, cette femelle baie de 5 ans de l'excellent entraîneur S. Attallah guettera au plus une éventuelle défaillance des favoris pour venir créer la surprise du jour.  
**14-Goulli d'Hem** : Embusquée dans le bas du tableau, cette protégée de la grande écurie MZ. Metidji, qui vient de terminer 6<sup>e</sup> sur 1100 mètres, misera sur cette prestation et sa situation avantageuse sur l'échelle des poids pour venir jouer les premiers rôles.

MEILLEURES CHANCES

#### PREMIÈRES CHANCES

1-Firas  
14-Goulli D'hem  
7-Darif D'hem  
3-Raid Lakrad  
12-Dinarze D'hem  
8-Chahnia

#### SECONDES CHANCES

10-Zina  
13-Ghourba

#### OUTSIDERS

Aucun

#### ABANDONNÉS

5-Amel El Habil  
6-Istanbul  
11-Horra  
2-Arthur

## LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS À FOUKA

# Inauguration du Centre de regroupement des élites sportives

**LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, ABDERRAHMANE HAMDAD, a inauguré, jeudi dernier, le Centre de regroupement et de préparation des élites sportives de Fouka dans la wilaya de Tipasa, baptisé du nom des frères Soukane.**



Cette infrastructure d'envergure est un acquis de taille pour le sport national, selon Abderrahmane Hammad. «Il s'agit d'une valeur ajoutée et d'un espace répondant aux normes requises pour accueillir non seulement nos élites, les équipes relevant de nombreuses fédérations, mais aussi les équipes et les athlètes locaux», souligne-t-il. Et d'ajouter: «Ces types de centres de préparation concourent certainement à l'amélioration des résultats, notamment à l'international». Le ministre a tenu à saluer l'engagement constant des autorités locales, à leur tête le wali de Tipasa, pour que cette infrastructure sportive, dotée

d'équipements des plus modernes, puisse voir le jour. En effet, les travaux de réalisation de ce projet inscrit en 2009 ont connu, dans certains de ses lots, beaucoup de retard. Une carence qui a contraint les pouvoirs publics à résilier les contrats des entreprises défaillantes. Doté initialement d'une autorisation de programme de 2,197 milliards de dinars, celle-ci a été réévaluée par la suite pour atteindre les 2,502 milliards de dinars.

S'étalant sur 6 hectares, le Centre de regroupement et de préparation des élites sportives de Fouka qui a une envergure régionale dispose de structures et d'équipement pour accueillir les athlètes et des équipes dans 17 disciplines individuelles et collectives, à savoir la natation, la musculation, la boxe, l'escrime, le karaté do, le judo, le badminton, le volley-ball, le tennis de table, le tennis, la gymnastique,

l'haltérophilie, le taekwondo et le beach-volley. Le site comprend entre autres 2 salles OMS, 4 salles de sports, une piscine olympique en inox de 50 mètres, 6 salles fédérales, 4 courts de tennis en terre battue, deux terrains de beach volley et une aire de jeu en gazon. A cet espace sportif s'ajoutent un hôtel de 76 chambres et de 6 suites d'une capacité d'hébergement de 152 lits et un service restauration de 200 couverts. Aussi, le Centre abrite un complexe pédagogique, une aile administrative ainsi qu'une structure médicale dotée d'un service de médecine générale, de chirurgie dentaire, de massage et de remise en forme ainsi que celui de kinésithérapie.

L'autre particularité de ce Centre sportif régional dédié à élite est l'inscription d'un projet de réalisation d'une passerelle. Celle-ci fera la jonction entre le Centre et le stade olympique de Koléa, dont les travaux de réhabilitation et d'extension sont en voie d'achèvement. La passerelle en question sera réservée aux sportifs du Centre et conçue suivant des standards modernes pour faciliter l'accès dans les deux sens y compris pour les athlètes handisport.

■ Amirouche Lebbal

**HAMMAD À PROPOS DES JO DE PARIS «Nous sommes dans la dernière ligne droite»**

En marge de l'inauguration, jeudi dernier, du Centre de regroupement et de préparation des élites sportives de Fouka, wilaya de Tipasa, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad, a souligné que les athlètes qualifiés aux Jeux olympiques de Paris disposent du soutien total de son département. «Pour le moment, nous comptons 32 athlètes qualifiés, d'autres dans diverses disciplines sont en course pour décrocher une qualification. Nous leur souhaitons plein succès», a-t-il déclaré. Et d'ajouter: «Nous sommes dans la dernière ligne droite avant les Jeux olympiques.

Plus que jamais nous déployons tous les efforts requis pour que nos athlètes aient tous les atouts afin qu'ils puissent triompher».

■ A. L.

## COUPE D'ALGÉRIE (DEMI-FINALE)

# CSC - MCA à huis clos !

La rencontre des demi-finales de la Coupe d'Algérie, édition 2023-2024, CS Constantine – MC Alger, prévu le mardi 23 avril au stade Miloud-Hadefi d'Oran (20h45), se jouera finalement sans la présence du public. C'est en tout cas, ce qu'a fait savoir la Fédération algérienne de football (FAF), jeudi dernier dans un communiqué publié sur son site officiel. Bien que certains l'ont sévèrement critiquée, cette décision d'imposer le huis clos à ce match classé à hauts risques semble des plus sages dans la mesure où cela éviterait d'éventuels incidents et accrochages au vu de la tension existante entre les galeries des deux équipes.

Le souvenir des scènes de violence enregistrées lors de la rencontre de Coupe d'Algérie, JSK – MCA, en avril 2018 au stade chahid Hamlaoui de Constantine, est encore vivace. D'où l'appréhension des autorités publiques ainsi que des instances footballistiques de revivre le même scénario sachant que des milliers de supporters du CSC étaient appelés à emprunter le même chemin à savoir l'autoroute Est-Ouest Constantine – Alger – Oran, pour rejoindre la ville d'El Bahía. L'évaluation du risque a été jugée élevée, y compris



pour les autres usagers de la route qui devraient emprunter cet itinéraire ce jour-là. D'ailleurs, l'instance fédérale, par l'intermédiaire de son président, Walid Sadi a réuni le mercredi 18 avril au siège de la fédération, les présidents des clubs qualifiés aux demi-finales de la Coupe d'Algérie, «afin de les sensibiliser à déployer davantage d'efforts pour promouvoir l'esprit sportif, le fair-play et le respect, pour que cette compétition populaire demeure une fête pour le football national et reflète une image positive de notre discipline», comme le souligne le communiqué publié sur le site de la fédération à l'issue de ce conclave. «Le président de la FAF a encouragé à cet effet, les

présidents de clubs à initier des actions concrètes d'apaisement parmi les supporters et faire face au phénomène de violence totalement étranger aux valeurs du sport», précise la même source. Et d'ajouter: «A l'occasion de cette réunion, les conditions d'organisation des rencontres ont été débattues avec un esprit de responsabilité et sagesse pour garantir la réussite de la compétition et le spectacle sportif, mais aussi la préservation de l'ordre public. Il a été donc convenu d'un commun accord de domicilier les rencontres dans des terrains neutres conformément au règlement de la compétition, avec des mesures appropriées». En revanche, l'autre demi-finale de «Dame Coupe» devant opposer les deux clubs algérois, le CR Belouizdad et l'USM Alger, le mercredi 24 avril au stade Nelson-Mandela de Baraki (20h45), se déroulera avec la présence du public. Selon l'accord passé lors de la réunion avec le patron de la FAF, il a été convenu à ce que les supporters des deux équipes se partagent à parts égales les tribunes de l'enceinte de Baraki, soit 20.000 places chacun.

■ Mehdi F.

## POURSUIVANT SA TOURNÉE Petkovic rend visite à l'ES Sétif



Fidèle au programme élaboré dans la perspective de voir de très près le travail qui se fait au sein des clubs de l'élite nationale, le sélectionneur national, Vladimir Petkovic et ses assistants, qui, après une visite effectuée au CS Constantine mercredi dernier, se sont rendus ce jeudi après-midi dans la ville de Sétif pour assister à la séance d'entraînement de l'Entente effectuée au stade 8-Mai-1945. Le technicien suisse a eu le plaisir d'échanger une nouvelle fois avec les joueurs ainsi que le coach tunisien de l'Entente, Amar Souayah, avant de suivre avec attention, presque l'intégralité de cet entraînement de veille de match face à la JS Saoura. Après avoir quitté l'enceinte du stade 8-Mai-1945, Vladimir Petkovic s'est permis avec son staff une visite touristique dans la belle ville de Sétif, comme il l'avait fait la veille à Constantine. Une aubaine pour la population locale qui a profité de la présence du coach national pour prendre quelques photos souvenirs.

■ R. S.



## TOURNOI UNAF U17

# Une entame sans vainqueur

Le premier match du Tournoi UNAF 2007-2008 opposant l'équipe nationale algérienne à son homologue du Maroc s'est conclu par un match nul (1-1). Dans l'autre confrontation de cette entame du tournoi, la Tunisie et l'Égypte se sont également neutralisées sur le même score (1-1). La rencontre entre les jeunes Fennecs et les Lionceaux de l'Atlas, qui s'est déroulée au stade Salem-Mebrouki de Rouiba, a été globalement équilibrée. Les deux forces en présence ayant fait preuve

de prudence dans leur jeu respectif. Bien que la sélection algérienne ait montré son potentiel, des problèmes d'harmonie ont été perceptibles dans certaines situations. Les Verts ont eu une occasion franche de marquer grâce à un coup franc sur le côté gauche qui aurait pu faire la différence, mais la première mi-temps s'est achevée sur un score nul et vierge. Après la pause, les Verts ont affiché un jeu avec plus de dynamique, notamment après le changement tactique effectué par le sélectionneur Aziz Lahoussine, qui a vu

l'entrée d'un attaquant à la place d'un milieu de terrain, donnant ainsi plus de mordant à l'équipe nationale. Cependant, l'efficacité a fait défaut à nos jeunes joueurs parfois victimes de malchance, comme en témoigne ce but refusé pour un hors-jeu pas tout à fait évident. Contre toute attente, c'est Billel Ouazzari qui a réussi l'ouverture du score pour l'équipe marocaine à la 69<sup>e</sup> minute. Cette réalisation n'a pas affecté le moral de la bande à Lahoussine, qui a repris

le jeu en sa faveur en maintenant la pression sur son adversaire. Et ce n'est que logiquement que l'équipe d'Algérie soit parvenue à remettre les pendules à l'heure de surcroît dans le temps additionnel par Adem Mekhalfia. La deuxième journée du tournoi prévue aujourd'hui au stade Omar-Hamadi, propose deux belles empoignées à savoir Tunisie - Maroc et Égypte - Libye. L'équipe nationale algérienne, quant à elle, sera exempte de cette journée.

■ K. H.

## ÉCOLE D'APPLICATION D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE DE BOUSSAËDA

### Grande affluence aux Journées d'information



Les journées d'information sur l'école d'application de l'artillerie de campagne Chahid Achour-Mustapha, dans la wilaya déléguée de Boussaâda, relevant de la 1<sup>re</sup> Région militaire, ouvertes jeudi dernier dans la

wilaya de Laghouat, ont drainé une grande affluence du public. Ouverte par le commandant de l'école d'application de la défense contre-avions de Laghouat, le général Youcef Dayes, au nom du commandant de la 4<sup>e</sup> Région militaire, cette manifestation s'inscrit au titre du programme de communication des forces terrestres 2023/2024 portant raffermissement de la relation armée-nation. Le programme de ces journées, qu'abrègent, trois jours durant (18-20 avril), le siège de la wilaya de Laghouat, prévoit la projection d'un film documentaire sur l'école, des ateliers sur les périodes de développement de cette institution, les différents moyens pédagogiques mis à la disposition de la formation et sur les modalités et conditions d'accès à l'école. Implanté dans la ville de Boussaâda, cet établissement militaire d'artillerie a pour missions la formation spécialisée en artillerie des officiers, sous-officiers d'active et contractuels, et de service militaire, des systèmes d'armement de l'artillerie, le suivi de la formation pédagogique qualitative des étudiants, ainsi que l'étude et l'évaluation de l'usage des armes, selon les explications fournies par les cadres de l'école.

### DJAMAË EL DJAZAÏR

#### Le recteur reçoit le concepteur de l'édifice religieux

Le recteur de Djamaâ El Djazaïr, Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini a reçu, jeudi dernier, le directeur du bureau d'études allemand, architecte concepteur de Djamaâ El Djazaïr, Jurgen Engel, a indiqué un communiqué du rectorat de cette mosquée. A cette occasion, Cheikh Al Kacimi s'est félicité de la participation des «têtes et mains allemandes, chinoises et algériennes» dans la réalisation de cet édifice religieux et civilisationnel, relevant que «les grandes réalisations dans le monde immortalisent les noms de ceux qui ont contribué à leur conception et à leur réalisation». Pour sa part, l'architecte allemand s'est dit «heureux» de visiter cet édifice, affirmant que «nous avons appris des Algériens les valeurs et la culture de l'Islam», se disant «fier de la confiance placée en nous, surtout que nous sommes d'un autre pays et d'une autre religion». Le recteur de Djamaâ El Djazaïr a, pour sa part, souligné que «nous les musulmans, croyons à la coopération et au dialogue fructueux entre les cultures et les civilisations. A Djamaâ El Djazaïr, nous œuvrons à consacrer le dialogue escompté qui permettra de réaliser la coopération entre les peuples et contribuera à l'instauration de l'entente, de la paix et de la sécurité de par le monde ainsi qu'à la réalisation de la prospérité».



## LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA REÇOIT LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DE L'OTAN

### Rob Bauer salue le rôle pivot de l'Algérie dans la préservation de la stabilité dans la région

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE (ANP), a reçu, jeudi dernier au siège de l'état-major de l'ANP, l'amiral Rob Bauer, président du Comité militaire de l'Otan qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

La cérémonie a été entamée par «le salut au drapeau national et un salut militaire adressé au chef de la délégation hôte par les formations des différentes forces de l'ANP», précise la même source. Ont pris part à cette cérémonie, «le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de Forces et de la Gendarmerie nationale, les chefs de départements et des directeurs centraux du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'ANP». «Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation hôte, le général d'armée a souligné que la coopération entre l'Algérie et l'Otan a permis l'instauration d'un partenariat solide et fructueux entre les deux parties, ainsi que la création d'une dynamique de concertation et de dialogue», note la même source. «La coopération entre l'Algérie et l'Otan, dans le cadre du dialogue méditerranéen, a terminé, en mars dernier, sa 24<sup>e</sup> année, où elle permit l'instauration d'un partenariat solide et fructueux entre les deux parties, ainsi que la création d'une dynamique de concertation et de dialogue, tel que le confirme votre visite aujourd'hui», a affirmé le chef d'état-major de l'ANP.

«Au chapitre de la coopération militaire qui constitue le socle de ce partenariat, une lecture attentive du bilan des activités réalisées durant ces dernières années montre que la coopération militaire entre l'Algérie et l'Otan a connu un essor qualitatif en termes de dialogue, de concertation et



d'action», a-t-il ajouté. Le général d'armée a souligné que «l'Algérie s'en tenait fermement à sa décision souveraine et à l'exercice de sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national». «Je tiens à rappeler que l'Algérie a consenti un lourd tribut pour son indépendance, tout au long de son parcours combattant, de 1830 à 1962, où 5.630.000 Algériens sont tombés en martyrs, dont 1.500.000 durant la Révolution du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Ce sont ces sacrifices incommensurables qui ont présidé à l'adoption par l'Algérie de la politique de non-alignement», a-t-il rappelé. «Ainsi, l'Algérie, qui est fière de son

passé et jalousement attachée à son indépendance, s'en tient fermement à sa décision souveraine et à l'exercice de sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire national», a-t-il soutenu.

A son tour, l'amiral Rob Bauer «a salué le rôle pivot que joue l'Algérie dans la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région», relève le communiqué. A l'issue de la cérémonie, les deux parties ont échangé des présents symboliques avant que le président du comité militaire de l'Otan ne signe le Livre d'or de l'état-major de l'Armée nationale populaire, conclut le communiqué

ANP

### Reddition d'un terroriste et arrestation de 10 éléments de soutien

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar, en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et des munitions, alors que 10 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'opérations distinctes à travers le pays, durant la période du 10 au 17 avril 2024, a indiqué un bilan opérationnel rendu public, jeudi dernier, par le ministère de la Défense nationale (MDN). Dans le cadre de la lutte antiterroriste et «grâce aux efforts des unités de l'ANP, le terroriste dénommé A. Aïssa alias Abou Youcef s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar en 6<sup>e</sup> RM, en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets. Dans le même contexte, des détachements de l'ANP ont arrêté 10 éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le pays». Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du trafic de drogue dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors

d'opérations exécutées à travers les RM, 39 narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 109 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 562 grammes de cocaïne et 129.026 comprimés psychotropes ont été saisis». A Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Tindouf, des détachements de l'ANP «ont arrêté 101 individus et saisi 26 véhicules, 46 groupes électrogènes, 46 marteaux-piqueurs, 11 détecteurs de métaux, 8 quintaux de mélange de pierres et d'or brut, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite», relève la même source. De même, «14 autres individus ont été interceptés et 5 fusils de chasse, 5 pistolets automatiques, 36.744 litres de carburant et 14 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national». Par ailleurs, les garde-côtes «ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 108 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 351 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué.

### INCIDENT AU COMPLEXE D'EL HADJAR

#### L'activité de production n'a pas été affectée, selon Aoun

Le ministre de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique, Ali Aoun, a souligné, jeudi dernier à Annaba, que «l'activité de production du complexe sidérurgique d'El Hadjar se poursuivait normalement», car, a-t-il expliqué, «le complexe n'a pas été affecté par l'incident survenu en début de semaine à l'unité PMA (préparation des matières et agglomérés)» suite à

l'écroulement de la cheminée d'extraction de la poussière. Le ministre a précisé, lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du complexe, tenue dans le cadre d'une visite inopinée, que «l'activité de production se déroulait normalement, l'usine disposant de stocks suffisants de produits semi-finis pour couvrir l'activité des unités de production jusqu'à ce que les dommages ayant

affecté le système d'extraction de poussière soient réparés». Aoun a rappelé, d'autre part, que l'enquête préliminaire diligentée à la suite de cet incident se déroulait «normalement», avant de noter, à ce propos, que «sept personnes, dont des cadres de l'entreprise chargés de l'entretien, ont été placées sous contrôle judiciaire, au titre d'une procédure normale et ce, jusqu'à la fin de l'enquête».



La Météo du Samedi 20 Avril 2024

Alger 21° ■ Annaba 24° ■ Constantine 27° ■ Oran 21° ■ Ouargla 27° ■ Tamanrasset 38 ■ Tindouf 34° ■ Illizi 38°



Fadjr ..... 4.24  
Dohr ..... 12.48  
Assar ..... 16.30  
Maghreb ..... 19.30  
Ichaâ ..... 20.54



ACHAT	VENTE
1 \$ ▼	1 \$ ▼
134,48DA	134,49DA
1 € ▼	1 € ▼
144,89 DA	144,96 DA

SERVICE PUB

Tél: (023) 50 21 14 - 50 21 12 - 50 21 13

Fax: (023) 50 21 17 - 50 21 23